

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Finances

Direction Générale du Trésor

Direction Des Assurances

Activité des assurances en Algérie

2014

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	03
<u>Première partie : - Activité technique des sociétés d'assurances.</u>	05
<u>I/- ASSURANCE DIRECTE .</u>	05
1/- Production.	05
2/- Indemnisations.	21
<u>II/- REASSURANCE.</u>	27
<u>III/- ASSURANCES SPECIALISEES.</u>	33
<u>Deuxième partie : - Activité financière et Solvabilité.</u>	36
<u>I/- ACTIVITE FINANCIERE.</u>	
1/ - Placements.	36
2/ - Marge de Solvabilité.	42
3/ - Représentation des engagements réglementés.	47
<u>II/ - GESTION GENERALE.</u>	51
<u>III/ - RESULTATS TECHNIQUES ET COMPTABLES DES SOCIETES D'ASSURANCE.</u>	54
<u>CONCLUSION</u>	60

Nb : Ce rapport est établi sur la base des documents comptables et techniques transmis, au titre de l'exercice 2014, par les sociétés d'assurances.

Introduction

En 2014, l'activité des assurances a connu un taux d'évolution de 10% par rapport à l'exercice 2013. Un repli est ainsi constaté comparativement aux taux d'évolution enregistrés au cours des deux derniers exercices où le marché des assurances avait connu des taux d'évolution à deux chiffres avec 14% en 2013 et 15% en 2012.

Evoluant, en 2014, dans une conjoncture défavorable caractérisée par une baisse des revenus extérieurs due à une baisse des cours du pétrole, le secteur des assurances a réalisé, au terme de cet exercice, 125,5 milliards DA de primes contre 113,9 milliards DA, en 2013, soit, une augmentation de 11,5 milliards DA.

Cette augmentation reste inférieure à celle enregistrée en 2013 où la hausse avait été de 14 milliards DA par rapport à 2012.

La contreperformance du marché est ressentie, essentiellement, au niveau de la branche d'assurance automobile qui demeure la première branche du secteur avec un niveau de primes de 65 milliards DA et une part de 52% en 2014. Cette branche a connu, en termes absolus, une augmentation de 4,2 milliards DA par rapport à 2013 et ce, contrairement aux exercices précédents où les augmentations enregistrées par l'assurance automobile avaient atteint 9 milliards DA en 2013 et 8 milliards DA, en 2012.

Le reste de l'activité est réalisé essentiellement, dans le segment de marché lié aux risques industriels qui, avec 42,8 milliards DA, représente 34% du marché.

Quant aux assurances de personnes, la progression de l'activité reste relativement modeste. En effet, les filiales spécialisées en assurance de personnes ont réalisé une production additionnelle de 359 millions DA. Leur niveau de primes passe de 8,1 milliards de DA, en 2013 à 8,5 milliards DA en 2014, soit une progression de 4%.

Agréées à partir de 2011, à l'exception de Cardiff El Djazair (2006), ces nouvelles filiales ont pu maintenir, au même niveau, la part des assurances de personnes dans l'activité des assurances et ce, malgré la réforme structurelle mise en application en 2011 et qui aurait pu engendrer des perturbations de l'activité.

Sur le niveau général des assurances, l'accroissement des émissions de primes a eu un effet positif sur la densité d'assurance (primes d'assurances/habitant). Les primes payées par habitant passent de 2 976 DA en 2013 à 3 209 DA en 2014, soit, de 33,8 à 36,5 \$ Us. Par contre, le taux de pénétration du secteur n'a pas évolué et reste inférieur à 1%. La part des assurances dans le PIB est estimée, pour 2014, à 0,73% contre 0,68% en 2013.

Au plan commercial, le marché des assurances dispose, en 2014, d'un réseau de distribution constitué de 2 092 points de vente, répartis sur trois réseaux distincts : un réseau direct avec 1 071 agences, un réseau d'agents généraux avec 990 agences et un réseau de 28 courtiers d'assurances. A cela, s'ajoutent les agences bancaires au titre de la bancassurance, ainsi que 66 caisses régionales et 390 bureaux locaux, au titre de la mutualité agricole. En terme d'activité, les agences directes demeurent le réseau principal de distribution des assurances (71%) tandis que les intermédiaires (agents généraux et courtiers) réalisent 29%, soit, 35,9 milliards DA.

En matière d'indemnisation, le montant des sinistres réglés s'établit à 61,8 milliards DA dont 44,7 milliards DA au titre de l'assurance automobile. Les sinistres de cette dernière enregistrent une augmentation de 4,2 milliards DA. Cette augmentation traduit le nombre, de plus en plus important, des accidents de la route.

Sur le volet financier, les compagnies d'assurances ont cumulé, au 31/12/2014, un encours de placements de 216,9 milliards DA en hausse de 8% par rapport à 2013. Les valeurs d'Etat, avec 93,5 milliards DA, représentent 43% suivis par les dépôts à terme avec 34%.

L'activité financière, même si elle reste fragilisée par la baisse des taux de rémunération, a permis aux compagnies d'assurances de dégager des revenus financiers de 3,8 milliards DA, en augmentation de 21% par rapport à 2013 et de renforcer, par ailleurs, leur solvabilité. En 2014, les actifs financiers couvrent à hauteur de 111% les engagements réglementés des assureurs directs. En matière de marge de solvabilité, les assureurs directs cumulent un montant de 109 milliards DA, en hausse de 2% par rapport à 2013.

Comme support à l'activité technique, l'activité financière a, également, contribué à la formation de résultats comptables positifs de la plupart des compagnies d'assurance. Le montant cumulé de ces résultats positifs s'établit, en 2014, à 12 milliards DA en hausse de 11% par rapport à 2013. Ce qui a permis au secteur des assurances de réaliser un taux de rentabilité des fonds propres de 8%, soit le même taux que celui observé en 2013.

Première partie : Activité technique des sociétés d'assurance

I/-ASSURANCE DIRECTE :

1/-PRODUCTION :

A/- Production du marché par société

En 2014, l'activité des assurances est exercée par les mêmes sociétés qu'en 2013. Le marché compte ainsi, 23 sociétés d'assurances dont 13 sociétés de dommages, 07 sociétés de personnes. Les trois autres sont spécialisées, respectivement, en réassurance, en assurance du crédit à l'exportation et en assurance du crédit immobilier.

Elles se répartissent comme suit :

- 04 sociétés publiques d'assurance de dommages
- 02 sociétés publiques d'assurance de personnes.

- 06 sociétés privées d'assurances de dommages.
- 02 sociétés privées d'assurance de personnes.

- 02 mutuelles d'assurances de dommages
- 01 mutuelle d'assurance de personnes.

- 01 société mixte en assurance de dommages
- 02 sociétés mixtes en assurances de personnes.

- 03 sociétés publiques spécialisées (Réassurance, Crédit à l'exportation et Crédit immobilier).

L'activité du marché reste générée essentiellement, par les sociétés publiques qui, avec 78 milliards DA de chiffre d'affaires détiennent 62% de parts de marché. Avec 24%, les sociétés privées perdent un point par rapport à 2013. Le reste est réalisé par les mutuelles avec 10% et 4% pour les nouvelles sociétés créées en partenariat (sociétés mixtes).

Avec 30 milliards DA de primes émises, les huit sociétés privées dont le premier agrément remonte à 1997, ont consolidé leur présence sur le marché des assurances. Le cas de la CIAR est à signaler. Agréée en 1997, cette société affiche, en 2014, un niveau de production s'établissant à 8,8 milliards DA contre 7,5 milliards DA en 2013. Avec un taux d'évolution de 17%, cette société maintient sa place de première société privée du marché, avec une part de marché de 7%.

Quant aux sociétés d'assurances de personnes, elles affichent un montant de primes de 8,3 milliards DA. Leur progression reste modeste. Agréées en 2011, à l'exception de Cardiff El Djazair (2006), ces nouvelles filiales ont le mérite de maintenir, au même niveau, la part des assurances de personnes dans l'activité des assurances et ce, malgré la réforme structurelle mise en application en 2011.

Quant à l'activité des mutuelles, réalisée essentiellement par la CNMA, elle se distingue par un accroissement appréciable de son niveau de production. Le chiffre d'affaires de la CNMA est passé de 9,5 milliards de DA en 2013 à 11,2 milliards de DA en 2014 soit, un taux de progression de 21%, qui place cette mutuelle à la 5^{ème} place du secteur avec une part de marché de 9%.

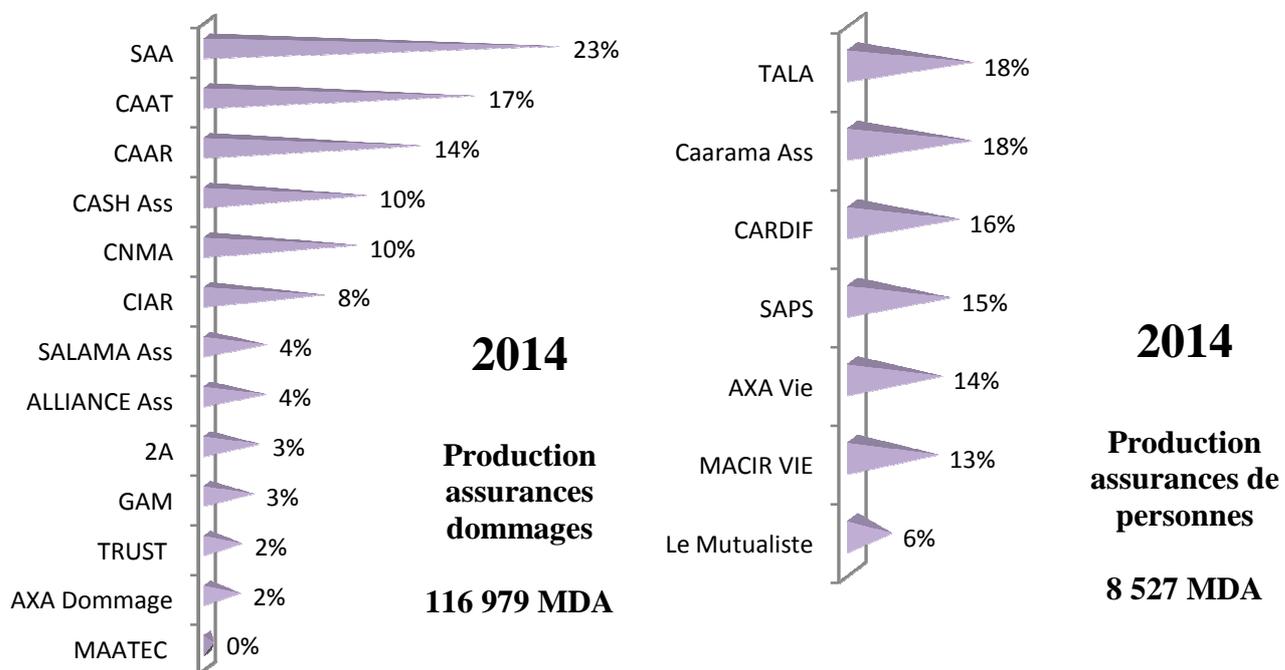
En 2014, l'activité du marché est générée à hauteur de :

- 62% par les sociétés publiques ;
- 24% par les sociétés privées ;
- 10% par les trois mutuelles ;
- 4% par les sociétés mixtes.

Tableau de la production par société d'assurance.
Unité : Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	25 759	23%	26 586	21%	828	3%
CAAR	15 198	13%	16 088	13%	890	6%
CAAT	18 114	16%	20 192	16%	2 078	11%
CASH Assurances	9 720	9%	12 002	10%	2 282	23%
GAM	3 303	3%	3 506	3%	203	6%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	4 015	4%	4 491	4%	476	12%
TRUST ALGERIA	2 725	2%	2 613	2%	-112	-4%
ALLIANCE ASSURANCES	4 150	4%	4 427	4%	277	7%
CIAR	7 585	7%	8 859	7%	1 274	17%
2A	4 057	4%	3 943	3%	-114	-3%
AXA Assurances Algérie Dommage	1 211	1%	2 491	2%	1 280	106%
MAATEC	397	0%	512	0%	115	29%
CNMA	9 593	8%	11 268	9%	1 675	17%
Total Ass.de Dommages	105 827	93%	116 979	93%	11 152	11%
MACIR VIE	1 131	1%	1 109	1%	-22	-2%
TALA	1 327	1%	1 556	1%	229	17%
SAPS	1 199	1%	1 272	1%	73	6%
Caarama assurance	1 929	2%	1 539	1%	-390	-20%
CARDIF EL- DJAZAIR	1 208	1%	1 374	1%	166	14%
AXA Assurances Algérie Vie	769	1%	1 165	1%	396	52%
Le Mutualiste	606	1%	512	0%	-94	-16%
Total Ass.de Personnes	8 168	7%	8 527	7%	359	4%
Total Général	113 995	100%	125 505	100%	11 511	10%

Parts des sociétés d'assurance dans la production



a/- Structure de la production par type de sociétés:

Unité : Millions DA

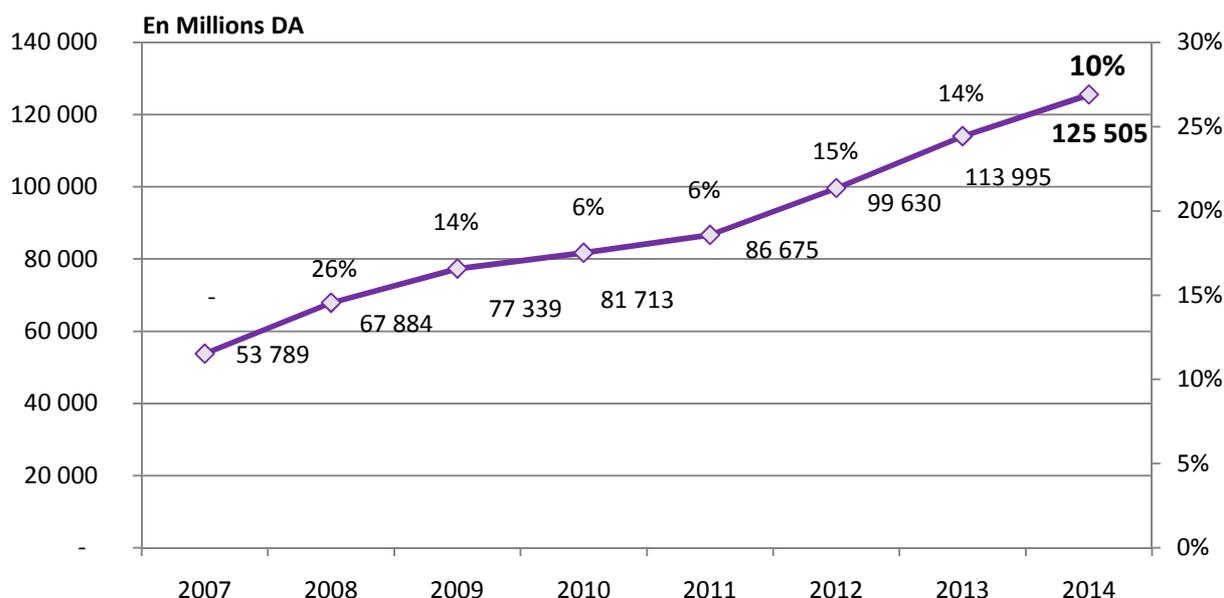
	Sociétés Publiques		Sociétés privées		Sociétés mixtes		Mutuelles		Total
	Dommages	de pers	Dommages	de pers	Dommages	de pers	Dommages	de pers	
Production	74 869	3 095	27 839	2 483	2 491	2 437	11 780	512	125 505
Part en 2014	60%	2%	22%	2%	2%	2%	9,4%	0,4%	100%
Part en 2013	60%	3%	23%	2%	1%	2%	9%	1%	100%

b/- Contribution des sociétés dans la formation du niveau de prime additionnel :

Unité : Millions DA

	Sociétés Publiques		Sociétés privées		Sociétés mixtes		Mutuelles		Total
	Dommages	de pers.	Dommages	de pers.	Dommages	de pers.	Dommages	de pers.	
Prime additionnelle	6 078	-161	2 004	145	1 280	470	1 790	-94	11 511
Part en 2014	53%	-1%	17%	1%	11%	4%	16%	-1%	100%
Part en 2013	53%	2%	20%	2%	6%	5%	12%	0%	100%

Evolution de la production 2007-2014



B/-Production du marché par branches d’assurances.

Comparée à celle de 2013, la structure du marché des assurances reste inchangée. Elle demeure caractérisée par la prédominance des assurances de dommages avec une part de 93%. Le reste est réalisé dans les branches d’assurances de personnes.

a/- Assurances de dommages :

Deux branches d'assurances dominent ce segment de marché : L'assurance automobile et l'assurance des dommages aux biens. Elles représentent 86% du portefeuille d'assurance.

Le reste est détenu par les assurances transport avec 5% et les assurances agricoles avec 2%. Ces deux branches connaissent des évolutions très en deçà des potentialités existantes et des activités couvertes.

Ainsi, l'assurance transport couvre trois volets importants : le transport maritime, le transport aérien et le transport terrestre.

En assurance Transport, le montant des primes continue à progresser en 2014 par rapport à 2013. Il passe de 5,7 milliards de DA en 2013 à 6,4 milliards de DA en 2014, soit, une évolution de 12%. Cette augmentation reste marginale par rapport au potentiel du marché du transport en Algérie.

En assurance Transport, le montant des primes continue à progresser en 2014 par rapport à 2013. Il passe de 5,7 milliards de DA en 2013 à 6,4 milliards de DA en 2014, soit, une évolution de 11%. Cette augmentation reste marginale par rapport au potentiel du marché du transport en Algérie.

Les risques agricoles, en dépit de leur taux d'évolution de 17% par rapport à 2013, continuent de contribuer, timidement, soit de 2% à la constitution du portefeuille du marché.

b/- Assurances de personnes :

Quant aux assurances de personnes, elles ont enregistré un taux de progression de 5% et occupent une part de 7% dans la production globale du marché en 2014. Le portefeuille des assurances de personnes présente la structure suivante:

Tableau de la production des assurances de personnes .

(En millions DA)

Garanties	Montant	Part
Vie –décès	2 360	28%
Assistance	2 211	26%
Prévoyance collective	2 011	24%
Accidents	1 462	17%
Maladie	457	5%
Capitalisation	27	0%
TOTAL	8 527	100%

Tableau de la production du marché par branches d'assurances.

Unité : Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Automobile	61 073	54%	65 360	52%	4 286	7%
Ass. Dommages aux biens	37 030	32%	42 850	34%	5 820	16%
Transport	5 749	5%	6 406	5%	657	11%
Risques agricoles	1 758	2%	2 052	2%	294	17%
Assurances de personnes(*)	8 381	7%	8 834	7%	453	5%
Assurance - crédit	4	-	3	0%	0	-12%
Total	113 995	100%	125 505	100%	11 511	10%

(*) – En 2014, ce montant regroupe quelques primes maintenues dans les assurances dommages

C/- Production des intermédiaires :

En 2014, la production des intermédiaires a connu une évolution de 13% par rapport à l'exercice précédent. Elle passe de 31,7 milliards de DA à 35,9 milliards de DA.

Ce niveau d'évolution a permis au réseau indirect de maintenir sa part de marché réalisée ces dernières années. En effet, la part des intermédiaires dans la structure du portefeuille marché est maintenue à 29% en 2014.

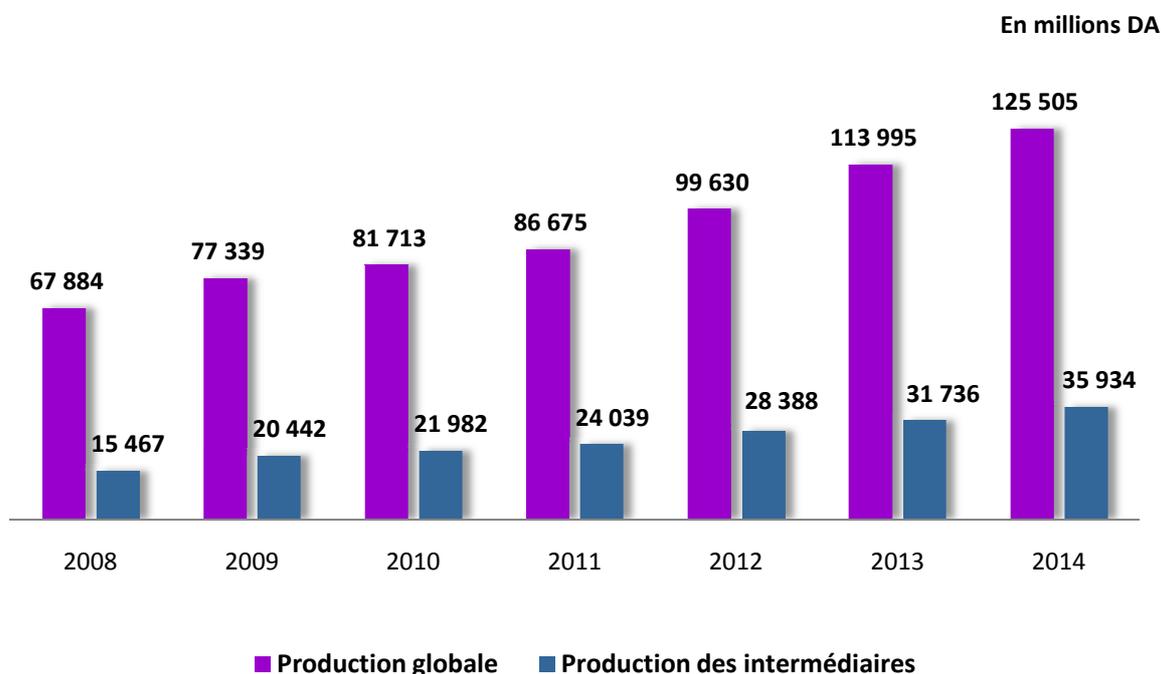
Le nombre des agents généraux a connu une augmentation et ce, avec l'avènement des sociétés d'assurance spécialisées en assurance de personnes. Il est passé de 929 en 2013 à 990 en 2014.

a /- Structure de la production du marché par type de réseau :

-Structure du réseau de distribution des assurances en 2014.

	Réseau direct (Agences)	Réseau des AGA.	Total Général
Nombre	1 071	990	2 061
Production (Millions DA)	89 571	35 934	125 505
Part de marché	71%	29%	100%

b/- Part des intermédiaires dans la production globale du marché (2008-2014):



Production des intermédiaires par société (2014) :

Unité : Millions DA

	Production de la société	Activité des intermédiaires			Part en 2013 (Rappel)
		Nombre d'agents généraux	Production (*)	Part en 2014 %	
SAA	26 586	199	9 097	34%	33%
CAAR	16 088	50	3 669	23%	24%
CAAT	20 192	54	2 053	10%	12%
CASH Assurances	12 002	3	1 320	11%	11%
GAM	3 506	49	1 243	35%	23%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	4 491	122	3 640	81%	80%
TRUST ALGERIA	2 613	34	876	34%	31%
ALLIANCE Assurances	4 427	96	2 738	62%	59%
CIAR	8 859	205	7 924	89%	88%
2A	3 943	45	1 535	39%	36%
AXA Dommages	2 491	4	29	1%	0%
MAATEC	512	0	0	0%	0%
CNMA	11 268	0	0	0%	0%
MACIR VIE	1 109	84	780	70%	70%
TALA	1 556	28	352	23%	23%
SAPS	1 272	14	644	51%	4%
Caarama assurance	1 539	3	25	2%	2%
CARDIF EL-DJAZAIR	1 374	0	0	0%	0%
AXA Vie	1 165	0	10	1%	0%
Le Mutualiste	512	0	0	0%	0%
TOTAL (**)	125 505	990	35 934	29%	28%

(*) Ce Montant regroupe également l'apport des Courtiers.

(**) Les mutuelles et certaines nouvelles sociétés d'assurances ne font pas appel aux intermédiaires.

Evolution de la production des intermédiaires 2013 - 2014

Unité : Millions DA

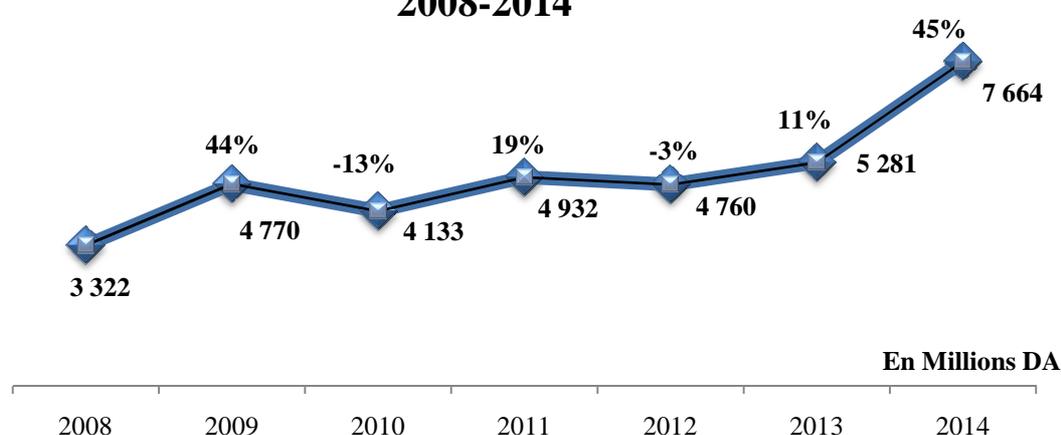
	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	8 379	26%	9 097	25%	718	9%
CAAR	3 630	11%	3 669	10%	39	1%
CAAT	2 094	7%	2 053	6%	-41	-2%
CASH Assurances	1 050	3%	1 320	4%	270	26%
GAM	760	2%	1 243	3%	483	64%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	3 219	10%	3 640	10%	421	13%
TRUST ALGERIA	838	3%	876	2%	38	5%
ALLIANCE Assurances	2 410	8%	2 738	8%	328	14%
CIAR	6 701	21%	7 924	22%	1 223	18%
2A	1 468	5%	1 535	4%	67	5%
AXA Assurances Algérie Dommage	0	0%	29	0%	29	0
MAATEC	0	0%	0	0%	0	0
CNMA	0	0%	0	0%	0	0
MACIR VIE	795	3%	780	2%	-15	-2%
TALA	310	1%	352	1%	42	13%
SAPS	47	0%	644	2%	597	1270%
Caarama assurance	35	0%	25	0%	-10	-29%
CARDIF EL- DJAZAIR	0	0%	0	0%	0	0
AXA Assurances Algérie Vie	0	0%	10	0%	10	0
Le Mutualiste	0	0%	0	0%	0	0
Total	31 736	100%	35 934	100%	4 198	13%

D/- Activité du courtage d'assurance en 2014:

Le réseau de courtage au titre de l'exercice 2014 est composé de 31 courtiers agréés dont 28 en activité, contre 27 en 2013.

Le chiffre d'affaires réalisé par ce type d'intermédiaires est passé de 5, 2 milliards de DA en 2013 à 7,6 milliards de DA en 2014, soit une évolution de 45%. Ce montant représente 6% de la production globale du marché des assurances.

**Evolution de la production des courtiers d'assurance
2008-2014**

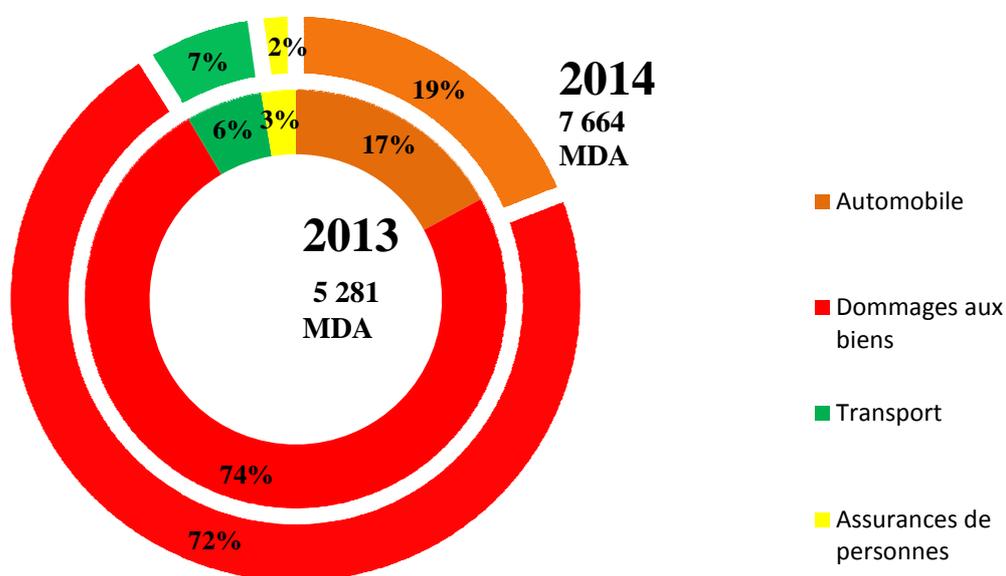


Structure de la production du courtage par branche d'assurance

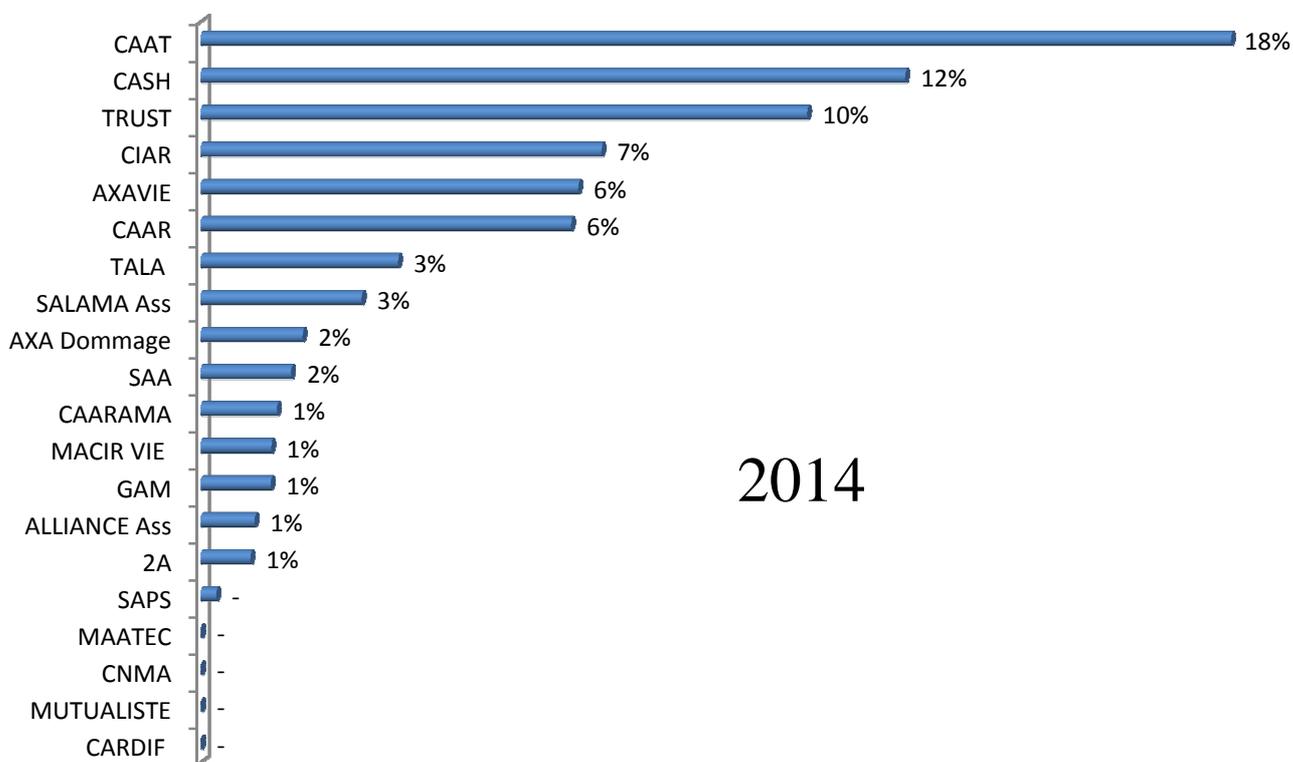
BRANCHES	2013		2014		Variation	
	Montant	Part %	Montant	Part %	Valeur	%
Automobile	900	17%	1 451	19%	551	61%
Dommages aux biens(*)	3 933	74%	5 521	72%	1 588	40%
Risques agricoles	-	-	0,04	-	0,04	-
Transport	310	6%	504	7%	194	63%
Crédit/caution	-	-	17	-	17	-
Ass. personnes	138	3%	172	2%	34	25%
TOTAL	5 281	100%	7 664	100%	2 383	45%

(*) : Incendie, RCG, pertes pécuniaires, protection juridique, CATNAT, autre dommages aux biens.

**Production de courtage par branche d'assurance.
2013- 2014**



Part du courtage dans la production des sociétés d'assurance.



Production et commissions du courtage par société d'assurance en 2014

En millions DA

	Primes	Part %	Commissions	Part %
SAA	411	5%	41	7%
CAAR	1 022	13%	88	15%
CAAT	3 573	47%	264	45%
CASH Assurances	1 477	19%	105	18%
GAM	47	1%	4	1%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	122	2%	10	2%
TRUST ALGERIA	273	4%	17	3%
ALLIANCE ASSURANCES	81	1%	7	1%
CIAR	241	3%	21	4%
2A	39	1%	4	1%
AXA Assurances Algérie Dommage	209	3%	13	2%
MACIR VIE	14	0%	1	0%
TALA	43	1%	4	1%
SAPS	4	0%	0,4	0%
Caarama assurance	20	0%	2	0%
AXA Assurances Algérie Vie	89	1%	9	2%
Total	7 664	100%	592	100%

Rétribution des courtiers :

En termes de rétribution, les courtiers ont reçu, au titre des commissions, 592 millions DA en 2014, contre 430 millions DA en 2013, soit une hausse de 38%.

E/ -Activité de la bancassurance:

La bancassurance comme mode de distribution des produits d'assurance a permis, depuis son lancement en 2008, d'élargir le réseau de distribution, voire les clientèles, des assurances à la faveur des différentes conventions de distribution signées entre les banques et les compagnies d'assurances.

En 2014, les sociétés d'assurance ont réalisé, par le biais de la bancassurance, un chiffre d'affaires de 1,9 milliard DA contre 1,6 milliard DA en 2013, soit une évolution de 17%.

Même si le niveau d'activité reste modeste, ce mode de distribution a permis au secteur des assurances de diversifier davantage ses canaux de distribution notamment les sociétés spécialisées en assurance de personnes. Comme support commercial, ces dernières disposent, outre le réseau classique (agences directes et intermédiaires), d'un réseau diversifié et étoffé et ce, à travers la possibilité de recours aussi bien au réseau bancaire qu'au réseau des assureurs dommages.

IL a permis, également, de renforcer davantage la synergie banques /Assurances déjà concrétisée au niveau capitalistique avec la participation des principales banques de la place, dans la création, depuis 2011, des filiales d'assurances.

Il reste à approfondir ce mode de distribution à travers un engagement plus prononcé des deux parties à savoir les banques et les compagnies pour faire de cette forme de distribution une réelle force de vente au service du développement et de la promotion des produits d'assurances avec tous les avantages attendus par les deux parties, de ce partenariat.

Production de la bancassurance.

En Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	285	17%	320	17%	35	12%
CAAR	4	0%	6	0%	2	50%
AXA Assurances Algérie Dommage	0	0%	5	0%	5	
SAPS	18	1%	6	0%	-12	-67%
Caarama assurance	166	10%	246	13%	80	48%
CARDIF EL- DJAZAIR	1 171	71%	1 331	69%	160	14%
AXA Assurances Algérie Vie	5	0%	13	1%	8	160%
TOTAL	1 649	100%	1 927	100%	278	17%

2-Indemnisations :

A/-Indemnisations par société :

Les indemnisations versées par les sociétés d'assurances en 2014 au profit des assurés ont atteint un montant de 61,8 milliards de dinars, en progression de 14% par rapport à 2013. Effet, les sociétés d'assurances ont versé 7,7 milliards DA, de plus qu'en 2013.

Les sociétés publiques (SAA-CAAR-CAAT-CASH) ont versé un montant de 39 milliards DA, soit, 63% du total des indemnisations du marché. Ce montant reflète la structure la structure du chiffre d'affaires du marché. Sur les 7,7 milliards DA d'augmentation, 5,8 milliards DA concernent ces quatre sociétés publiques.

L'essentiel des indemnisations est versé dans la branche automobile avec un montant de 44,7 milliards DA, en progression de 10% par rapport à l'année précédente. Elle représente 72% du total des indemnisations enregistrées. Ces cinq dernières années, une évolution très alarmante, en termes de sinistralité, a marqué cette branche.

Le montant des indemnisations y afférentes est passé de 26,5 milliards DA en 2010 à 44,7 en 2014, soit une évolution de 69%.

Les dommages corporels représentent une part importante des indemnisations en assurance automobile versées par les sociétés d'assurance aux victimes et leurs ayants droits. Le nombre des victimes d'accidents de la route a atteint 4 351 personnes et 59 607 blessés en 2014 (source : Ministère du Transport).

Les assurances dommages aux biens, en termes de sinistres, ont enregistré en 2014, une augmentation de 20% par rapport à 2013.

Un sinistre important a marqué la branche transport avec le crash, en juillet 2014, de l'avion d'Air Algérie, au Mali.

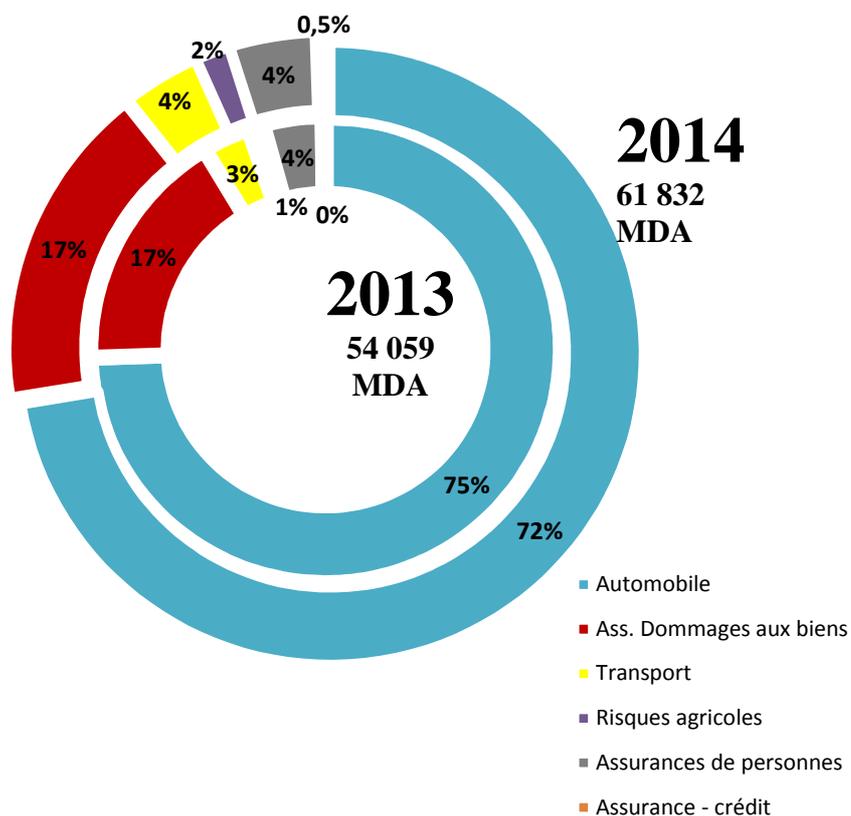
Tableau des indemnisations par société.

Unité : Millions DA.

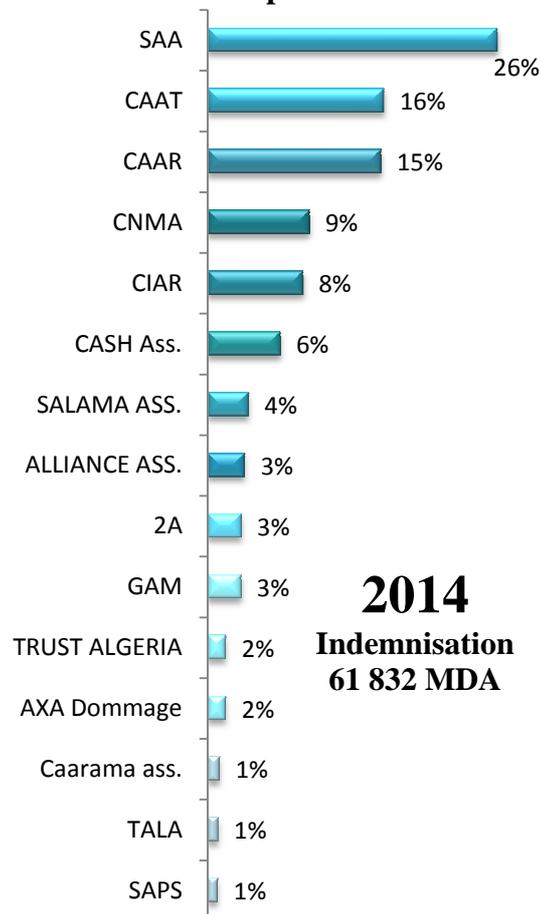
	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	14 540	27%	15 771	26%	1 231	8%
CAAR	7 713	14%	9 448	15%	1 735	22%
CAAT	8 300	15%	9 611	16%	1 311	16%
CASH Assurances	2 376	4%	3 947	6%	1 571	66%
GAM	1 629	3%	1 811	3%	182	11%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	1 941	4%	2 228	4%	287	15%
TRUST ALGERIA	1 702	3%	986	2%	- 716	-42%
ALLIANCE Assurances	2 141	4%	2 026	3%	- 115	-5%
CIAR	5 027	9%	5 185	8%	158	3%
2A	2 166	4%	1 822	3%	- 344	-16%
AXA Assurances Algérie Dommage	229	0%	985	2%	756	330%
MAATEC	123	0%	186	0%	63	51%
CNMA	4 331	8%	5 548	9%	1 217	28%
Total Ass.Dommage	52 219	97%	59 554	96%	7 335	14%
MACIR VIE	107	0%	80	0%	- 27	-25%
TALA	532	1%	557	1%	25	5%
SAPS	427	1%	549	1%	122	28%
Caarama Assurance	518	1%	647	1%	129	25%
CARDIF EL-DJAZAIR	114	0%	155	0%	41	36%
AXA Assurances Algérie Vie	102	0%	238	0%	136	133%
Le Mutualiste	39	0%	52	0%	13	33%
Total Ass.Personnes	1 840	3%	2 278	4%	438	24%
Total Général	54 059	100%	61 832	100%	7 773	14%

B/- Indemnisation par branches et par société d'assurance:

Indemnisations par branche



Indemnisations par société



2014
Indemnisation
61 832 MDA

Tableau des indemnisations par branche.

Unité : Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Automobile	40 569	75%	44 769	72%	4 201	10%
Ass. Dommages aux biens	8 709	16%	10 483	17%	1 774	20%
Transport	1799	3%	2 473	4%	674	37%
Risques agricoles	636	1%	1 092	2%	456	72%
Assurances de personnes	2 234	4%	2 714	4%	480	21%
Assurance - crédit	111	0%	301	0,5%	189	170%
Total	54 059	100%	61 832	100%	7 773	14%

C/- Intervention du Fonds de Garantie Automobile (FGA) :

En 2014, le FGA a procédé au règlement, au titre des indemnités et honoraires, d'un montant de 125,6 millions DA contre 96,8 millions DA en 2013, soit une progression de 30%.

Le FGA prend en charge les victimes des accidents corporels de la circulation automobile lorsque le responsable de l'accident demeure inconnu ou se trouve, au moment de l'accident, déchu de la garantie ou insuffisamment couvert ou non assuré et se révèle, totalement ou partiellement, insolvable.

Le fonds est alimenté par une contribution des assurés fixée à 3% des primes liées à la garantie obligatoire responsabilité civile automobile (RC).

Le montant des contributions au FGA s'élève à 332 millions DA contre 319,2 millions DA en 2013, soit, une évolution de 4%. Cette dernière s'explique, essentiellement, par l'augmentation des primes liées à l'assurance automobile.

D/- Provisions techniques :

Les provisions techniques sont les provisions destinées au règlement intégral des engagements pris envers les assurés et les bénéficiaires de contrat. Elles sont liées à la technique même de l'assurance et régies par les dispositions du décret exécutif n°13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance modifiant le n°95-342 du 30 octobre 1995.

Les provisions techniques de l'exercice 2014 ont atteint un montant de 121 milliards de DA, soit une évolution de 12% par rapport à l'exercice 2013. Cette progression résulte, en grande partie, de l'évolution des provisions pour sinistre à payer dont le montant est passé de 63,6 milliards de DA en 2013 à 70,4 milliards de DA en 2014, soit une évolution de 11 %. A cela s'ajoute la constitution par les sociétés d'assurance des nouvelles provisions (*Provision d'égalisation : 789 millions DA, provision d'équilibrage : 5 millions DA et provision pour participation aux bénéfices : 216 millions DA*) et ce, pour répondre aux nouvelles dispositions réglementaires en matière de règles prudentielles, citées ci-dessus.

Provisions techniques par catégorie.

Unité : Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Provisions d'égalisation	324	0,30%	789	1%	465	143%
Provisions d'équilibrage	45	0,04%	5	0%	-39	-88%
Sinistre à payer	63 699	58,94%	70 481	58%	6 782	11%
Provisions mathématiques	2 972	2,75%	3 557	3%	585	20%
Provision pour participation aux bénéfices techniques et financiers.	118	0,11%	216	0%	98	83%
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	199	0,18%	177	0%	-22	-11%
Provision pour Primes non acquises	40 713	37,67%	45 702	38%	4 989	12%
Total	108 070	100%	120 927	100%	12 857	12%

Tableau des Provisions techniques

Unité : Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
		Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Assurances dommages	SAA	28 437	26%	28 743	24%	306	1%
	CAAR	17 643	16%	23 596	20%	5 953	34%
	CAAT	17 345	16%	17 967	15%	622	4%
	CASH Assurances	15 448	14%	17 229	14%	1 781	12%
	GAM	3 126	3%	3 140	3%	14	0%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2 523	2%	2 757	2%	234	9%
	TRUST ALGERIA	2 692	2%	2 948	2%	257	10%
	ALLIANCE ASSURANCES	2 421	2%	2 476	2%	55	2%
	CIAR	4 644	4%	5 272	4%	628	14%
	2A	2 061	2%	2 073	2%	12	1%
	AXA Assurances Algérie Dommage	910	1%	1 790	1%	880	97%
	MAATEC	231	0%	307	0%	76	33%
	CNMA	5 275	5%	6 596	5%	1 321	25%
Assurances de Personnes	MACIR VIE	228	0%	293	0%	65	29%
	TALA	567	1%	698	1%	131	23%
	SAPS	652	1%	528	0%	- 124	-19%
	Caarama assurance	2 550	2%	2 927	2%	376	15%
	CARDIF EL-DJAZAIR	409	0%	522	0%	113	28%
	AXA Assurances Algérie Vie	475	0%	666	1%	191	40%
	Le Mutualiste	433	0%	399	0%	- 34	-8%
Total Ass. Directe	108 070	100%	120 927	100%	12 857	12%	

II/-ACTIVITE DE LA REASSURANCE :

1/- Activité technique de la CCR :

L'activité de réassurance en Algérie est exercée essentiellement par la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) qui demeure le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien.

La réglementation, régissant l'activité de la réassurance, prévoit :

- Une cession obligatoire au profit de la CCR, fixée à 50%, au minimum, du montant des cessions en réassurance.
- Un droit de priorité pour la CCR sur les cessions de type facultatif. Le bénéfice de ce droit est acquis lorsque la CCR présente des conditions de réassurance égales ou meilleures de celles obtenues sur le marché international de la réassurance.
- Recours aux réassureurs étrangers ayant au minimum une notation de BBB en vue de favoriser des programmes de réassurance présentant des niveaux de sécurité suffisants.

En 2014, la CCR a réalisé un niveau d'acceptations de 22,3 milliards de DA contre 20,3 milliards de DA en 2013, soit, une augmentation de 1,2 milliard DA (10%).

Le niveau de la production est constitué à hauteur de 93%, soit 20,7 milliards DA, par les acceptations nationales. Les 7% restant sont constitués par les affaires acceptées du marché international avec un montant de 1,5 milliard de DA.

Les primes rétrocédées se sont élevées à 8,8 milliards de DA en 2014 contre 7,5 milliards de DA en 2013, soit une augmentation de 18%.

Rapportées au chiffre d'affaires, les primes rétrocédées représentent 40%, en progression de trois points par rapport au taux de rétrocession enregistré en 2013 (37%).

Quant aux primes retenues par la CCR, elles marquent une hausse de 5% et représentent 60% des acceptations globales.

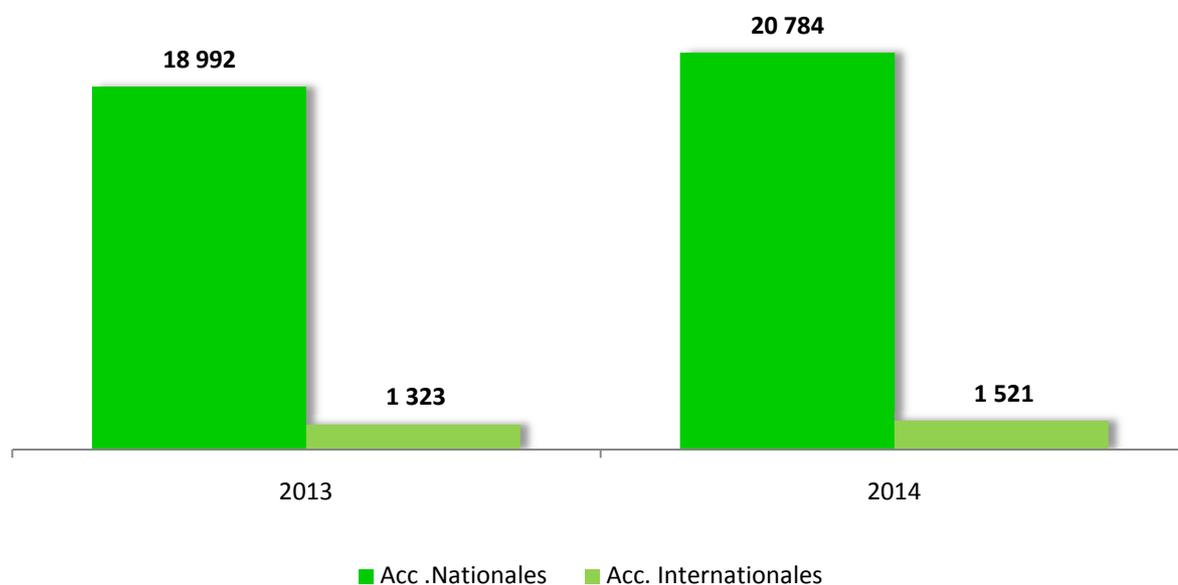
Chiffre d'affaires de la CCR.

Unité : Millions DA.

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Acc .Nationales	18 992	93%	20 784	93%	1 792	9%
Acc. Internationales	1 323	7%	1 521	7%	198	15%
TOTAL	20 315	100%	22 305	100%	1 990	10%
Rétrocessions	7 516	37%	8 834	40%	1 318	18%
Rétention	12 798	63%	13 471	60%	673	5%
TOTAL	20 315	100%	22 305	100%	1 990	10%

Chiffre d'affaire de la CCR

En Million de DA



A/-Les acceptations nationales :

Les acceptations nationales au 31/12/2014 ont réalisé une hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent, en passant de 18,9 milliards de DA en 2013 à 20,8 milliards de DA en 2014.

Structure des acceptations nationales

En Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/2014	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
Branches « Non marine »	15 356	81%	17 668	85%	2 312	15%
Branches « Transport »	3 636	19%	3 116	15%	-520	-14%
Total Général	18 992	100%	20 784	100%	1 792	9%

B/- Les acceptations internationales :

Le chiffre d'affaires des acceptations internationales, réalisé en 2014, s'élève à 1,5 milliard de DA, contre 1,3 milliard de DA en 2013, soit une évolution de 15%. La structure du portefeuille est dominée par les branches « Non Marine » avec une part de 93%.

Structure des Acceptations Internationales

En Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
Total (Non marine)	1 211	92%	1 418	93%	208	17%
Total (Transport)	112	8%	103	7%	-9	-8%
Total Général	1 323	100%	1 521	100%	199	15%

2/- Cessions en réassurance par société :

En 2014, le montant des cessions, toutes sociétés confondues, a atteint 36,7 milliards de dinars, représentant 29% du total des primes émises du marché.

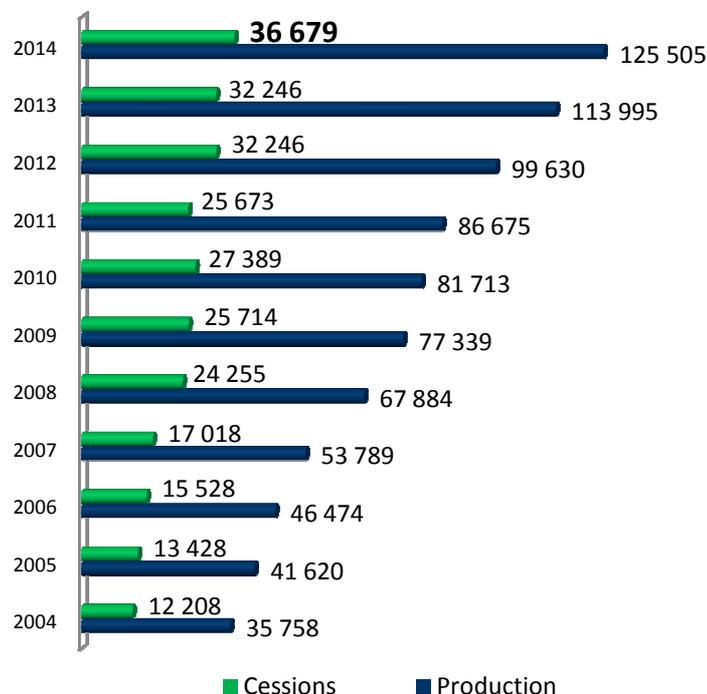
Trois sociétés publiques d'assurance (la CASH, la CAAT et la CAAR) totalisent une part de 68% des primes cédées en réassurance. Il s'agit de sociétés dont l'activité est fortement orientée vers les risques d'entreprise.

Cessions en réassurance par société.

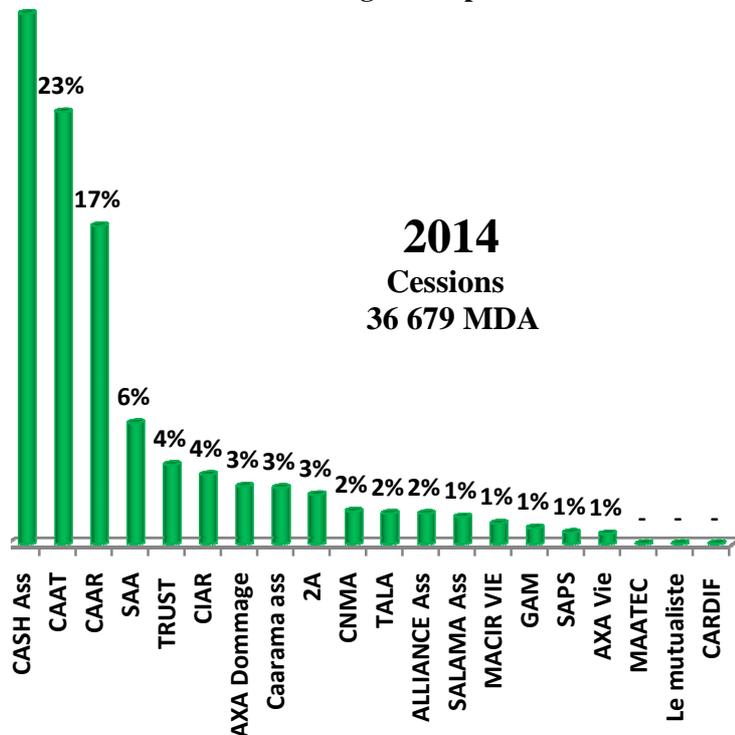
En Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 12/13	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
SAA	1 900	6%	2 334	6%	434	23%
CAAR	5 219	16%	6 143	17%	924	18%
CAAT	7 572	23%	8 344	23%	772	10%
CASH Assurances	8 139	25%	10 247	28%	2 108	26%
GAM	357	1%	304	1%	-53	-15%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	365	1%	519	1%	154	42%
TRUST ALGERIA	1 364	4%	1 529	4%	165	12%
ALLIANCE ASSURANCES	596	2%	582	2%	-14	-2%
CIAR	1 071	3%	1 335	4%	264	25%
2A	1 503	5%	948	3%	-555	-37%
AXA Assurances Algérie Dommage	464	1%	1 113	3%	649	140%
MAATEC	9	0%	11	0%	2	24%
CNMA	1 048	3%	628	2%	-420	-40%
MACIR VIE	585	2%	396	1%	-189	-32%
TALA	425	1%	588	2%	163	38%
SAPS	199	1%	217	1%	18	9%
Caarama assurance	1 132	4%	1 083	3%	-49	-4%
CARDIF EL-DJAZAIR	119	0%	151	0%	32	27%
AXA Assurances Algérie Vie	169	1%	191	1%	22	13%
Le Mutualiste	10	0%	16	0%	6	60%
TOTAL	32 246	100%	36 679	100%	4 433	14%

Cessions globales par rapport à la production globale



Structure des cessions globales par société



Evolution des cessions 2004-2014

En Millions DA

	Production	Cessions	Taux de cession
2004	35 758	12 208	34%
2005	41 620	13 428	32%
2006	46 474	15 528	33%
2007	53 789	17 018	32%
2008	67 884	24 255	36%
2009	77 339	25 714	33%
2010	81 713	27 389	34%
2011	86 675	25 673	30%
2012	99 630	32 246	32%
2013	113 995	32 246	28%
2014	125 505	36 679	29%

Cessions en réassurance par type de marché en 2014.

En Millions DA

	Cessions par type de marché.				
	Marché national			Marché international	Total cessions
	CCR	Autres	Total		
Montant des cessions	22 176	408	22 584	14 095	36 679
Part par marché	60%	1%	62%	38%	100%

III- Assurances spécialisées :

1/- L'assurance-crédit à l'Exportation :

Exercée par la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX), l'assurance crédit à l'exportation est régie par l'ordonnance n°96-06 du 10 janvier 1996 relative à l'assurance-crédit à l'exportation.

Instituée pour favoriser le développement des exportations hors hydrocarbures, cette assurance couvre deux grandes catégories de risques :

- le risque commercial, pour le compte de la CAGEX ;
- le risque politique, pour le compte de l'Etat.

L'activité liée à l'assurance crédit à l'exportation s'est soldée en 2014, par un niveau de primes de 67,2 millions DA, en hausse de 11,7 millions DA par rapport à 2013. A cette activité, la CAGEX a intégré la couverture du crédit domestique. Les deux activités ont généré, pour la compagnie, un volume de primes globales de 462,6 millions DA.

Evolution des primes émises de la CAGEX 2013/2014

Nature du risque	2013	2014	En Millions DA
			Evolution (13/14)
Crédit export dont :	55,5	67,2	21%
<i>1-Risque politique</i>	5,1	6,4	25%
<i>2-Risque commercial</i>	50,5	60,8	20%
Crédit domestique	352,1	395	12%
Total	407,6	462,6	13%

Ce niveau de primes couvre, en 2014, des capitaux

- Pour 14,4 milliards DA, au titre de l'assurance crédit export.
- Pour 73 milliards DA, au titre de l'assurance crédit domestique.

Les autres activités de la CAGEX ont connu les réalisations suivantes :

- La prestation « recouvrement de créances » a réalisé un montant de 5,7 millions DA en 2014 contre 11,5 millions DA en 2013, soit un repli de 51%.
- La vente de l'information commerciale a généré, en 2014, un montant de 3,7 millions DA, contre 2,9 millions DA en 2013, soit une progression de 25%.

2/- L'assurance Crédit Immobilier :

La SGCI couvre les banques et les établissements financiers prêteurs contre le risque d'insolvabilité des acquéreurs bénéficiaires de crédits immobiliers destinés à l'achat, la construction et l'aménagement des biens immobiliers à usage d'habitation.

En 2014, la SGCI a réalisé un chiffre d'affaires de 550 millions DA contre 464 millions DA en 2013, soit, une augmentation de 19%.

Cette augmentation est due essentiellement à l'évolution du portefeuille de crédits immobiliers des deux (02) banques publiques : CNEP-Banque et BNA qui ont dépassé les prévisions de la SGCI.

Le nombre de contrats souscrits au titre de l'année 2014 est de 26 559 contrats ventilés par banque comme suit :

Banques	Objectifs 2014	Réalisations 2014	Variation	Taux de réalisation
CNEP-Banque	16 000	17 446	1446	109%
BDL	3180	3 169	-11	99%
CPA	3 250	2 712	-538	83%
BNA	1 750	2 032	282	116%
BEA	647	612	-35	95%
BADR	125	6	-119	5%
BNP	550	528	-22	96%
SGA	150	35	-115	23%
TRUST -Bank	25	19	-6	76%
Total	25 677	26 559	882	103%

Au titre de l'année 2014, la société a examiné deux (02) dossiers sinistres donnant lieu à l'acceptation d'un dossier BNA pour un montant de 1 727 219,14 DA.

Le montant des provisions de la SGCI en matière de crédits garantis est de 67 millions DA, soit une hausse de 20% comparativement à l'année 2013 (55,9 millions DA).

Deuxième partie : Activité financière et Solvabilité

I/- Activité financière :

1- Placements :

a/- Placements par catégorie :

L'année 2014, à l'instar de 2013, reste marquée par un marché offrant des taux d'intérêts relativement faibles tant sur le marché primaire que secondaire des valeurs du Trésor, se situant entre 0,29% (BTC) et 3,30% (OAT).

Au 31/12/2014, le montant en représentation (y compris les actifs immobiliers) des engagements règlementés s'établit à 216,9 milliards DA. Ce dernier a connu une progression de 8% par rapport à l'année précédente, en passant de 200,7 milliards de DA en 2013 à 216,9 milliards de DA en 2014.

Compte tenu de la réglementation en vigueur qui exige un niveau minimum de placements en valeurs d'Etat, ces dernières, avec un montant de 93,4 milliards de DA, continuent d'occuper la première position dans la structure des placements financiers des sociétés d'assurances (43%), suivies par les dépôts à terme et les biens immobiliers avec des parts respectives de 34% et 13%.

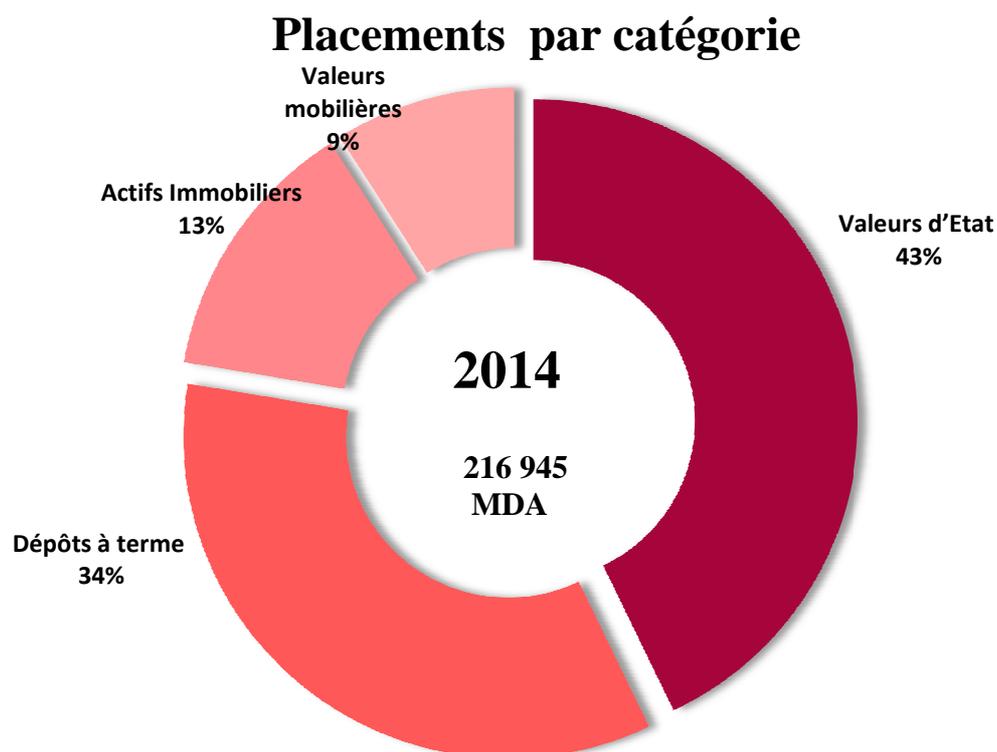
Les dépôts à terme dont le montant est de 74 milliards de DA, ont connu une progression de 12% et ce, en raison des taux attractifs qui sont accordés par les banques.

Tableau des Placements par Catégories

Unité : Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
	Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Valeurs d'Etat	80 426	40%	93 437	43%	13 011	16%
Valeurs mobilières	17 293	9%	19 756	9%	2 462	14%
Dépôts à terme	66 629	33%	74 566	34%	7 937	12%
Autres	8 597	4%	0	0%	-8 597	-100%
Total Placements Financiers	172 946	86%	187 759	87%	14 813	9%
Actifs Immobiliers	27 824	14%	29 186	13%	1 362	5%
TOTAL	200 770	100%	216 945	100%	16 175	8%

-Y compris la CCR.



b/-Les placements financiers par société :

Tableau des Placements financiers par sociétés
(Sans actifs immobiliers)

Unité : Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	45 513	34%	47 586	33%	2 073	5%
	CAAR	21 740	16%	21 960	15%	220	1%
	CAAT	24 082	18%	24 445	17%	363	2%
	CASH Assurances	13 205	10%	15 083	10%	1 878	14%
	GAM	2 608	2%	2 858	2%	250	10%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2 583	2%	2 990	2%	407	16%
	TRUST ALGERIA	3 209	2%	3 698	3%	489	15%
	ALLIANCE ASSURANCES	2 620	2%	2 702	2%	82	3%
	CIAR	3 123	2%	3 878	3%	755	24%
	2A	706	1%	1 132	1%	426	60%
	AXA Assurances Algérie Dommage	900	1%	350	0%	-550	-61%
	MAATEC	209	0%	316	0%	107	51%
	CNMA	6 110	5%	8 283	6%	2 173	36%
Assurance de Personnes	MACIR VIE	200	0%	200	0%	-	0%
	TALA	1 516	1%	1 831	1%	315	21%
	SAPS	1 185	1%	1 575	1%	390	33%
	Caarama assurance	3 050	2%	3 479	2%	429	14%
	CARDIF EL-DJAZAIR	1 260	1%	1 310	1%	50	4%
	AXA Assurances Algérie Vie	506	0%	300	0%	-206	-41%
	Le Mutualiste	740	1%	940	1%	200	27%
	Total (Ass.directe)	135 064	100%	144 916	100%	9 852	7%
	CCR	29 284		42 843		13 559	46%
	Total général	164 348		187 759		23 411	14%

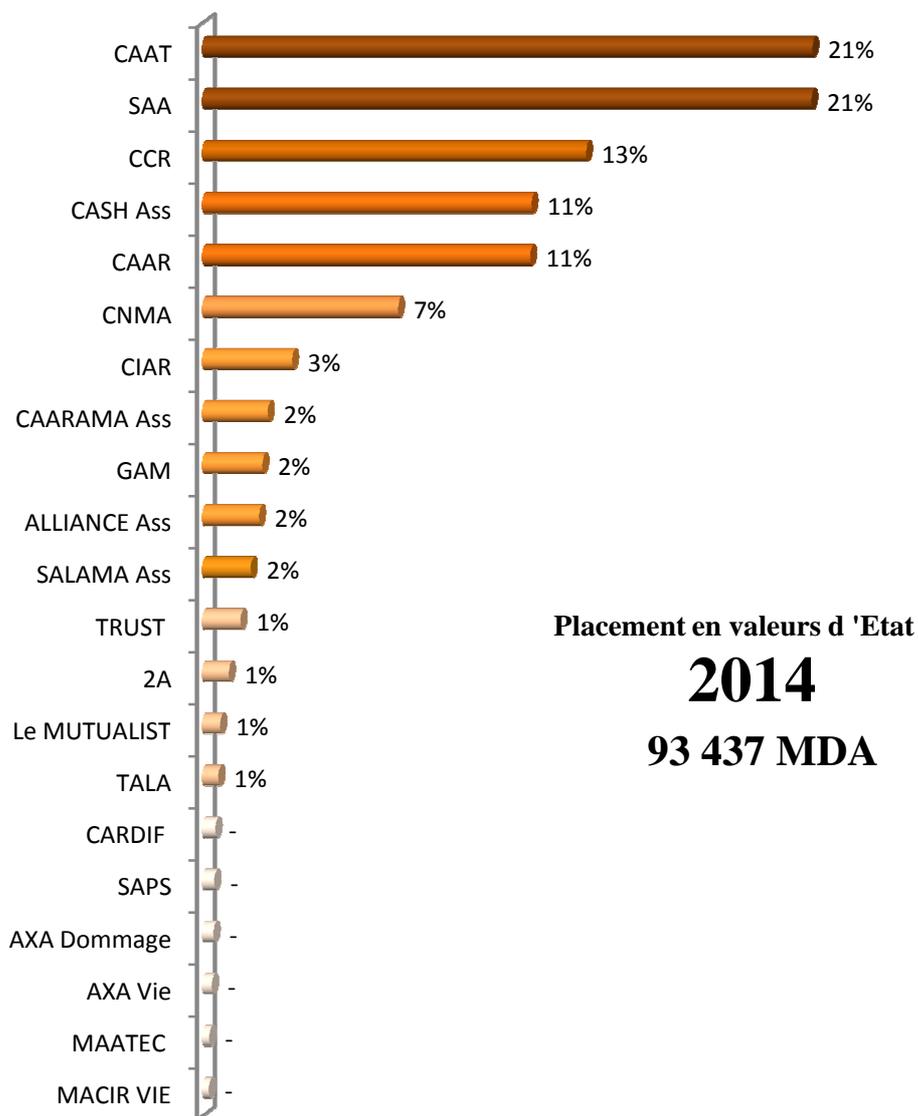
En 2014, les placements financiers des sociétés d'assurance (y compris CCR) ont enregistré une évolution de 14%, passant de 164,3 milliards de DA en 2013 à 187,7 milliards de DA en 2014.

Les compagnies publiques (SAA –CAAR- CAAT- CASH) continuent de détenir la plus grande part, à savoir 75% du total des placements financiers du marché.

Tableau des placements en valeurs d'Etat

Unité : Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	16 659	21%	19 432	21%	2 773	17%
	CAAR	10 708	13%	10 455	11%	-253	-2%
	CAAT	16 790	21%	19 463	21%	2 673	16%
	CASH Assurances	9 744	12%	10 495	11%	751	8%
	GAM	1 500	2%	1 900	2%	400	27%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	1 360	2%	1 536	2%	176	13%
	TRUST ALGERIA	722	1%	1 206	1%	484	67%
	ALLIANCE ASS	1 778	2%	1 800	2%	22	1%
	CIAR	2 103	3%	2 857	3%	754	36%
	2A	636	1%	835	1%	199	31%
	AXA Dommage	300	0%	350	0%	50	17%
	MAATEC	111	0%	214	0%	103	93%
	CNMA	4 153	5%	6 235	7%	2 082	50%
Ass.de Personnes	MACIR VIE	200	0%	200	0%	0	0%
	TALA	400	0%	500	1%	100	25%
	SAPS	685	1%	375	0%	-310	-45%
	Caarama assurance	1 500	2%	2 079	2%	579	39%
	CARDIF	410	1%	410	0%	0	0%
	AXA Algérie Vie	206	0%	300	0%	94	46%
	Le Mutualiste	460	1%	560	1%	100	22%
	Total (Ass.directe)	70 425	88%	81 201	87%	10 776	15%
	CCR	10 001	12%	12 236	13%	2 235	22%
	Total général	80 426	100%	93 437	100%	13 011	16%



c/-Produits financiers par société :

Les produits financiers générés par les placements financiers des sociétés d’assurance (y compris CCR) ont atteint 3,8 milliards DA contre 3,1 milliards DA en 2013, soit une progression de 21%.

Tableau des produits financiers par société

En Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	1 467	46%	1 528	40%	61	4%
	CAAR	361	11%	532	14%	171	47%
	CAAT	594	19%	549	14%	-45	-8%
	CASH	141	4%	206	5%	65	46%
	GAM	6	0%	16	0%	10	162%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	65	2%	72	2%	7	10%
	TRUST ALGERIA	125	4%	225	6%	100	80%
	ALLIANCE Ass	42	1%	56	1%	14	33%
	CIAR	9	0%	11	0%	2	24%
	2A	40	1%	43	1%	3	7%
	AXA Assurances Algérie Dommage	15	0%	25	1%	10	67%
	MAATEC	7	0%	10	0%	3	38%
	CNMA	0	0%	125	3%	125	-
	Ass.de Personnes	MACIR VIE	1	0%	1	0%	0
TALA		34	1%	43	1%	9	26%
SAPS		5	0%	27	1%	22	446%
Caarama assurance		17	1%	50	1%	33	191%
CARDIF EL-DJAZAIR		10	0%	15	0%	5	50%
AXA Assurances Algérie Vie		8	0%	13	0%	5	58%
Le Mutualiste		14	0%	20	1%	6	44%
Total (Ass.directe)	2 960	94%	3 564	93%	604	20%	
CCR	204	6%	253	7%	49	24%	
Total général	3 164	100%	3 818	100%	653	21%	

2/- Solvabilité des sociétés d'assurance :

L'année 2014 constitue la deuxième année de l'application, par l'ensemble des sociétés d'assurance, des nouvelles règles de constitution de la marge de solvabilité, instituées par les dispositions du décret exécutif n° 13-115 du 28 mars 2013 modifiant le décret exécutif n°95-343 du 30 octobre 1995 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurances.

Des règles adaptées aux assurances de personnes ont été, ainsi, introduites par le texte précité.

Cette révision est devenue impérative suite à l'entrée en application, en 2011, de la séparation entre les assurances de dommages et les assurances de personnes.

La promulgation du texte précité, vise, pour rappel, trois grands objectifs :

- distinguer entre la marge de solvabilité à constituer par les sociétés d'assurances de dommages et celle à constituer par les sociétés d'assurances de personnes ;
- renforcer les règles de constitution de la marge de solvabilité en intégrant le report à nouveau (résultat en instance d'affectation) qu'il soit positif ou négatif. L'objectif est de donner un niveau réel de la marge de solvabilité ;
- se conformer à la nouvelle terminologie introduite par les dispositions du Système Comptable Financier (SCF). Ainsi, les « provisions techniques » sont désormais appelés « provisions réglementées » tandis que les « dettes techniques » sont remplacées par les « provisions techniques ».

S'agissant des seuils prévus introduits en 2013, ils se présentent comme suit :

- Pour les assurances de dommages, le décret exécutif reprend les anciens taux. Ainsi, la marge de solvabilité doit être égale à, au moins, 15% des provisions (dettes) techniques. Elle ne doit pas être inférieure, tout au long de l'année, à 20% du montant des primes émises et/ou acceptées, nettes de taxes et de d'annulations.

Deux modifications majeures sont à signaler, à ce stade. Le nouveau décret exécutif retient :

- la notion de « primes émises et/ou acceptées » au lieu de la notion de « chiffre d'affaires » retenue dans l'ancien texte.

- la notion de production « brute de réassurance » et non la production « nette de réassurance ». Ainsi, l'assureur reste engagé même pour la prime réassurée. En outre, l'assiette de calcul sera plus large exigeant un niveau de marge plus élevé.

- Pour les assurances de personnes, la nouvelle réglementation distingue entre :
 - les branches « vie » proprement dites à savoir : assurance vie-décès, nuptialité-natalité et capitalisation. Pour ces branches, la marge de solvabilité doit être égale à la somme de : 4% des provisions mathématiques + 0,3% des capitaux sous risque non négatifs. Les capitaux sous risque représentent la différence entre les capitaux assurés et les provisions constituées.

 - et les autres branches appelées « non vie » pour lesquelles, les seuils sont identiques à ceux applicables aux assurances de dommages.

La marge de solvabilité des sociétés d'assurances est passée de 127,5 milliards DA en 2013 à 131,5 milliards DA en 2014, soit une hausse de 3%.

**Tableau d'évolution de la marge de solvabilité
2013 - 2014.**

Unité : Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	29 336	23%	29 309	22%	- 27	0%
	CAAR	19 323	15%	19 532	15%	209	1%
	CAAT	18 395	14%	19 573	15%	1 178	6%
	CASH Assurances	9 923	8%	10 213	8%	290	3%
	GAM	744	1%	1 133	1%	389	52%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2 406	2%	2 538	2%	132	5%
	TRUST ALGERIA	2 274	2%	2 706	2%	432	19%
	ALLIANCE ASSURANCES	2 393	2%	2 596	2%	203	9%
	CIAR	4 813	4%	4 866	4%	53	1%
	2A	2 697	2%	2 518	2%	- 178	-7%
	AXA Assurances Algérie Dommage	1 489	1%	876	1%	- 613	-41%
	MAATEC	294	0%	1 155	1%	861	293 %
	CNMA	4 876	4%	4 701	4%	- 175	-4%
Assurance de Personnes	MACIR VIE	1 031	1%	1 044	1%	13	1%
	TALA	1 204	1%	1 337	1%	133	11%
	SAPS	1 534	1%	1 302	1%	- 232	-15%
	Caarama assurance	1 141	1%	1 227	1%	86	7%
	CARDIF EL- DJAZAIR	1 024	1%	1 036	1%	12	1%
	AXA Assurances Algérie Vie	871	1%	846	1%	- 25	-3%
	Le Mutualiste	802	1%	709	1%	- 93	-12%
Total (Ass.directe)	106 570	84%	109 217	83%	2 647	2%	
CCR	20 956	16%	22 354	17%	1 398	7%	
Total général	127 526	100%	131 571	100%	4 045	3%	

Tableau du niveau de la marge de solvabilité au 31/12/ 2014.

	Marge de solvabilité (En Millions DA)	Par rapport aux Provisions techniques(*)	Nombre de fois du minimum réglementé	Par rapport aux primes (**)	Nombre de fois du minimum réglementé
SAA	29 309	102%	7	110%	6
CAAR	19 532	83%	6	121%	6
CAAT	19 573	109%	7	97%	5
CASH Assurances	10 213	59%	4	85%	4
GAM	1 133	36%	2	32%	2
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2 538	92%	6	57%	3
TRUST ALGERIA	2 706	92%	6	104%	5
ALLIANCE ASSURANCES	2 596	105%	7	59%	3
CIAR	4 866	92%	6	55%	3
2A	2 518	121%	8	64%	3
AXA Assurances Algérie Dommage	876	49%	3	35%	2
MAATEC	1 155	376%	25	226%	11
CNMA	4 701	71%	5	42%	2
MACIR VIE	1 044	356%	24	94%	5
TALA	1 337	192%	13	86%	4
SAPS	1 302	247%	16	102%	5
Caarama assurance	1 227	42%	3	80%	4
CARDIF EL-DJAZAIR	1 036	198%	13	75%	4
AXA Assurances Algérie Vie	846	127%	8	73%	4
Le Mutualiste	709	178%	12	139%	7
TOTAL	109 217	90%	6	87%	4
CCR	22 354	332%	22	100%	5
TOTAL GENERAL	131 571	103%	7	89%	4

(*) - Minimum par rapport aux Provisions techniques : 15%.

(**)-Minimum par rapport aux primes émises: 20%.

Pour l'exercice 2014, les sociétés d'assurance de personnes ont procédé au calcul de leur marge de solvabilité selon la méthode réglementaire prévue par les dispositions du décret exécutif n°13-115 précité. La marge de solvabilité constituée par les sociétés spécialisée en assurance de personnes dépasse la marge de solvabilité exigée.

La marge de solvabilité sur la base des capitaux sous risques dans les branche vie -décès -nuptialité et capitalisation au 31/12/2014

En Millions DA

	Prov. Math.	4% des Prov Math	Capitaux sous risques	0,3% des capitaux sous risques	Marge de solv. constituée	MS exigée: (4% PM+ 0,3% capitaux sous risques)
MACIR VIE	132	5	7 984	24	1 044	29
TALA	476	19	5 383	16	1 337	35
SAPS	-	-	-	-	1 302	-
Caarama assurance	1 259	50	21 937	66	1 227	116
CARDIF EL-DJAZAIR	178	7	207 707	623	1 036	630
AXA Assurances Algérie Vie	3	0	54 471	163	846	163
Le Mutualiste	-	-	-	-	709	-
TOTAL	2 048	82	297 482	892	7 501	974

3/ - Représentation des engagements réglementés :

Le marché des assurances a été doté, en mars 2013, d'un nouveau dispositif en matière de constitution des provisions. Ce nouveau dispositif a été rendu nécessaire pour s'adapter à la nouvelle configuration du marché algérien des assurances caractérisée, depuis 2011, par une séparation entre l'exercice des assurances de dommages et celui des assurances de personnes.

Dans ce cadre, des modifications réglementaires apportées par le décret exécutif n°13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance ont abrogé le décret exécutif n°95-342 du 30 octobre 1995.

A travers ce nouveau texte, de nouvelles provisions ont été introduites pour marquer la spécificité des assurances de personnes et de quelques branches particulières telles que l'assurance grêle et l'assurance crédit.

Vu leur importance et leur impact sur la solvabilité de la société d'assurance, ces provisions doivent être bien évaluées et totalement couvertes par des actifs équivalents.

a/- Evolution des engagements réglementés :

Les engagements réglementés du marché en 2014 ont connu une augmentation de 10%. Leur montant passe de 118,7 milliards DA, en 2013, à 130,6 milliards de dinars, en 2014, soit un montant additionnel de 11,8 milliards DA. Cette hausse est constatée par l'ensemble des sociétés d'assurance à l'exception de la SAA, SAPS et Le Mutualiste.

Eléments constitutifs des engagements réglementés

Unité : Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
	Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Les provisions techniques	108 070	91%	120 927	93%	12 857	12%
Les provisions réglementées	10 706	9%	9 711	7%	-995	-9%
Total des engagements réglementés (*)	118 777	100%	130 638	100%	11 861	10%

(Sans CCR)

Variation des engagements réglés par société (2013- 2014)

Millions DA

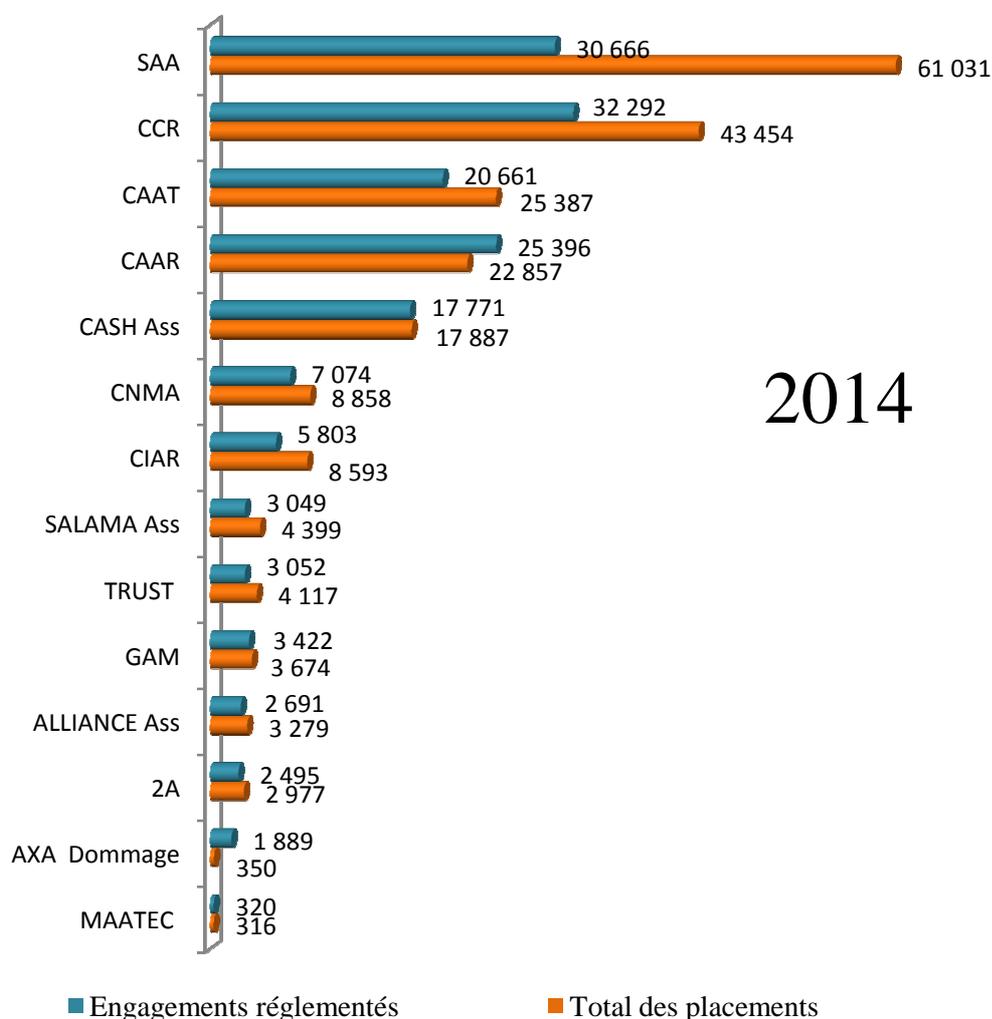
		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	32 008	23%	30 666	22%	- 1 342	-4%
	CAAR	19 115	14%	25 396	18%	6 281	33%
	CAAT	19 776	14%	20 661	15%	885	4%
	CASH Assurances	15 949	11%	17 771	13%	1 822	11%
	GAM	3 397	2%	3 422	2%	25	1%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2 790	2%	3 049	2%	259	9%
	TRUST ALGERIA	2 787	2%	3 052	2%	266	10%
	ALLIANCE ASSURANCES	2 613	2%	2 691	2%	77	3%
	CIAR	5 140	4%	5 803	4%	663	13%
	2A	2 467	2%	2 495	2%	28	1%
	AXA Assurances Algérie Dommage	932	1%	1 889	1%	957	103%
	MAATEC	236	0%	320	0%	84	36%
	CNMA	6 079	4%	7 074	5%	995	16%
Assurance de Personnes	MACIR VIE	254	0%	330	0%	76	30%
	TALA	597	0%	753	1%	156	26%
	SAPS	664	0%	543	0%	- 121	-18%
	Caarama assurance	2 634	2%	3 036	2%	402	15%
	CARDIF EL-DJAZAIR	417	0%	536	0%	119	29%
	AXA Assurances Algérie Vie	487	0%	744	1%	258	53%
	Le Mutualiste	435	0%	407	0%	- 28	-6%
	Total (Ass.directe)	118 777	84%	130 638	93%	11 861	10%

b/- Représentation des engagements réglementés :

Evolution des taux de représentation.

Taux de représentation	2013	2014
-Par des actifs (Représentation globale)	138%	133%
-Par des valeurs d'Etat.	58%	62%

(Sans CCR)



Représentation des engagements réglementés.

Unité : millions DA.

	<u>Engagements</u> Réglementés (1)	<u>Actifs</u> <u>admis</u> (2) (*)	TAUX (2)/(1)	Valeurs d'Etat (3)	TAUX (3)/(1)
SAA	30 666	61 031	199%	19 432	63%
CAAR	25 396	22 857	90%	10 455	41%
CAAT	20 661	25 387	123%	19 463	94%
CASH Assurances	17 771	17 887	101%	10 495	59%
GAM	3 422	3 674	107%	1 900	56%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	3 049	4 399	144%	1 536	50%
TRUST ALGERIA	3 052	4 117	135%	1 206	39%
ALLIANCE ASSURANCES	2 691	3 279	122%	1 800	67%
CIAR	5 803	8 593	148%	2 857	49%
2A	2 495	2 977	119%	835	33%
AXA Assurances Algérie Dommage	1 889	350	19%	350	19%
MAATEC	320	316	99%	214	67%
CNMA	7 074	8 858	125%	6 235	88%
MACIR VIE	330	332	101%	200	61%
TALA	753	1 831	243%	500	66%
SAPS	543	1 575	290%	375	69%
Caarama assurance	3 036	3 479	115%	2 079	68%
CARDIF EL-DJAZAIR	536	1 310	244%	410	76%
AXA Assurances Algérie Vie	744	300	40%	300	40%
Le Mutualiste	407	940	231%	560	137%
Total (Ass.directe)	130 638	173 492	133%	81 201	62%

(*) Actifs admis au titre de la représentation des engagements réglementés (Y compris les placements immobiliers).

II- GESTION GENERALE :**1/-Frais Généraux :**

Les frais liés à la gestion générale du secteur ont connu une augmentation de 12%. Ils passent de 28,5 milliards DA en 2013 à 31,8 milliards DA en 2014. Cette hausse est constatée par la plupart des sociétés d'assurance.

Le marché de l'assurance directe (sans la CCR) réserve en moyenne 25% des primes émises à la couverture des frais généraux et ce, dans une marge variant de 7% (cas de la CNMA) à 62% (CARDIF El Djazair).

Les charges restent constituées, principalement, des frais du personnel dont le montant s'établit, en 2014, à 16,8 milliards DA contre 15,3 milliards DA, couvrant un effectif de 14 860 travailleurs au niveau du secteur auquel il convient d'ajouter l'effectif intervenant au niveau des différentes caisses régionales de mutualité agricole.

Les frais de personnel représentent ainsi, 54% des frais engagés par le marché et environ 13% de la production du réseau direct des assurances.

Frais Généraux (FG).
(Hors amortissements et provisions)

En Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/ 2014 (%)	FG/Prod. 2014	
	Montant	Part	Montant	Part			
Assurances Dommages	SAA	7 556	27%	7 793	24%	3%	29%
	CAAR	3 858	14%	3 944	12%	2%	25%
	CAAT	3 826	13%	4 199	13%	10%	21%
	CASH Assurances	889	3%	1 346	4%	51%	11%
	GAM	1 098	4%	1 228	4%	12%	35%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	1 122	4%	1 494	5%	33%	33%
	TRUST ALGERIA	418	1%	520	2%	24%	20%
	ALLIANCE ASSURANCES	1 557	5%	1 632	5%	5%	37%
	CIAR	2 367	8%	2 432	8%	3%	27%
	2A	1 158	4%	1 418	4%	22%	36%
	AXA Assurances Algérie Dommage	553	2%	851	3%	54%	34%
	MAATEC	128	0%	198	1%	54%	39%
	CNMA	647	2%	734	2%	13%	7%
Assurances de Personnes	MACIR VIE	429	2%	568	2%	32%	51%
	TALA	298	1%	319	1%	7%	21%
	SAPS	240	1%	378	1%	57%	30%
	Caarama assurance	365	1%	443	1%	21%	29%
	CARDIF EL- DJAZAIR	841	3%	856	3%	2%	62%
	AXA Assurances Algérie Vie	313	1%	483	2%	54%	41%
	Le Mutualiste	117	0%	185	1%	58%	36%
TOTAL	27 781	97%	31 021	97%	12%	25%	
CCR	725	3%	841	3%	16%	4%	
TOTAL GENERAL	28 506	100%	31 862	100%	12%	22%	

2- Frais de Personnel :

Frais de Personnel (F.P).

En Millions DA

	Année 2013		Année 2014		Variation 2013/ 2014 (%)	FP/ Prod.
	Montant	Part	Montant	Part		
SAA	4 924	32%	5 012	30%	2%	19%
CAAR	2 518	16%	2 562	15%	2%	16%
CAAT	2 489	16%	2 644	16%	6%	13%
CASH Assurances	567	4%	734	4%	29%	6%
GAM	598	4%	582	3%	-3%	17%
SALAMA ASSURANCES	350	2%	362	2%	3%	8%
TRUST ALGERIA	255	2%	237	1%	-7%	9%
ALLIANCE ASSURANCES	572	4%	652	4%	14%	15%
CIAR	733	5%	904	5%	23%	10%
2A	575	4%	769	5%	34%	19%
AXA Assurances Algérie Dommage	366	2%	478	3%	31%	19%
MAATEC	87	1%	135	1%	55%	26%
CNMA	487	3%	510	3%	5%	5%
MACIR VIE	139	1%	158	1%	14%	14%
TALA	70	0%	108	1%	54%	7%
SAPS	73	0%	119	1%	63%	9%
Caarama assurance	139	1%	193	1%	39%	13%
CARDIF EL- DJAZAIR	80	1%	137	1%	71%	10%
AXA Assurances Algérie Vie	88	1%	281	2%	219%	24%
Le Mutualiste	20	0%	28	0%	40%	5%
Total (Ass.directe)	15 130	99%	16 605	99%	10%	13%
CCR	199	1%	244	1%	23%	1%
Total Général	15 329	100%	16 849	100%	10%	11%

III/ -RESULTATS TECHNIQUES ET COMPTABLES DES SOCIETES D'ASSURANCE :

1/- Résultats techniques :

Constituée de la différence entre le chiffre d'affaires et les charges techniques (les sinistres notamment), la marge d'assurance directe a connu une augmentation de 5% par rapport à 2013. Globalement, elle s'élève, en 2014, à 41,6 milliards DA contre 39,8 milliards DA en 2013, soit, 33% de la production du marché.

Le niveau de la marge d'assurance reste, toutefois, supérieure (145%) au montant des frais de gestion des compagnies contribuant, ainsi, à la formation de résultats comptables positifs.

Sur les 21 sociétés, seule AXA Dommage a clôturé l'exercice par un résultat négatif.

Les résultats nets ont progressé de 12% en 2014. Leur montant passe de 8,2 milliards DA en 2013 à 9,2 milliards DA en 2014. En intégrant le réassureur national, ce niveau passe à 11,9 milliards DA en 2014.

Une grande dispersion est notée entre les différentes compagnies quant aux résultats comptables dégagés. En effet, les montants varient de 5millions DA à 3,2 milliards DA.

La rentabilité moyenne des fonds propres du marché en 2014 n'a pas évolué par rapport à 2013. Elle reste égale à 8%.

Marge d'assurance (nette de réassurance)

En Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurances Dommages	SAA	10 737	25%	10 722	23%	-15	0%
	CAAR	5 773	13%	5 345	12%	-428	-7%
	CAAT	6 526	15%	6 456	14%	-70	-1%
	CASH Assurances	1 899	4%	2 221	5%	322	17%
	GAM	1 444	3%	1 620	4%	176	12%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	1 462	3%	1 956	4%	494	34%
	TRUST ALGERIA	647	1%	550	1%	-97	-15%
	ALLIANCE ASSURANCES	1 964	5%	1 860	4%	-104	-5%
	CIAR	2 531	6%	2 938	6%	407	16%
	2A	1 666	4%	1 765	4%	99	6%
	AXA Assurances Algérie Dommage	145	0%	260	1%	115	79%
	MAATEC	175	0%	281	1%	106	61%
	CNMA	1 105	3%	1 181	3%	76	7%
Assurances de Personnes	MACIR VIE	495	1%	716	2%	221	45%
	TALA	581	1%	569	1%	-12	-2%
	SAPS	551	1%	696	2%	145	26%
	Caarama assurance	492	1%	525	1%	33	7%
	CARDIF EL-DJAZAIR	976	2%	1 014	2%	38	4%
	AXA Assurances Algérie Vie	259	1%	491	1%	232	90%
	Le Mutualiste	462	1%	522	1%	60	13%
	Total (Ass. directe)	39 889	92%	41 688	91%	1 799	5%
	CCR	3 393	8%	4 039	9%	646	19%
	Total général	43 282	100 %	45 727	100%	2 445	6%

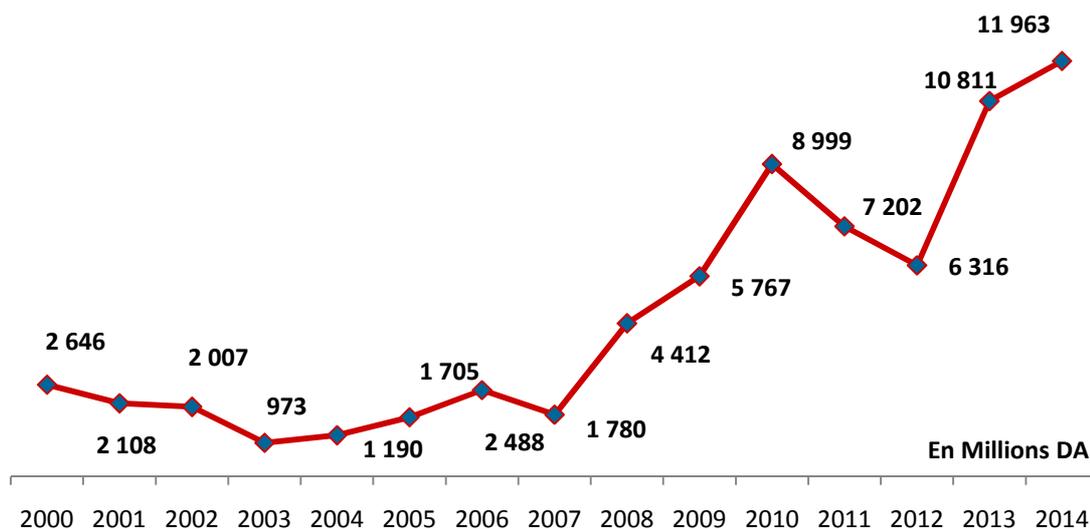
Niveau de couverture des frais généraux par la marge d'assurance

En millions DA

		Marge d'assurance (1)	Frais généraux (2)	(2)/(1)
Assurances Dommages	SAA	10 722	7 793	73%
	CAAR	5 345	3 944	74%
	CAAT	6 456	4 199	65%
	CASH Assurances	2 221	1 346	61%
	GAM	1 620	1 228	76%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	1 956	1 494	76%
	TRUST ALGERIA	550	520	95%
	ALLIANCE ASSURANCES	1 860	1 632	88%
	CIAR	2 938	2 432	83%
	2A	1 765	1 418	80%
	AXA Assurances Algérie Dommage	260	851	327%
	MAATEC	281	198	70%
	CNMA	1 181	734	62%
Assurances de personnes	MACIR VIE	716	568	79%
	TALA	569	319	56%
	SAPS	696	378	54%
	Caarama assurance	525	443	84%
	CARDIF EL- DJAZAIR	1 014	856	84%
	AXA Assurances Algérie Vie	491	483	98%
	Le Mutualiste	522	185	35%
TOTAL	41 688	31 021	74%	
CCR	4 039	841	21%	

2) – Résultats comptables :

Evolution du montant global des résultats comptables nets (2000-2014)



Résultats comptables par société d'assurance.

Unité : Millions DA

		Année 2013		Année 2014		Variation 13/14	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurances Dommages	SAA	3 225	30%	3 229	27%	4	0%
	CAAR	1 154	11%	927	8%	-227	-20%
	CAAT	1 926	18%	1 574	13%	-352	-18%
	CASH Assurances	497	5%	819	7%	322	65%
	GAM	143	1%	249	2%	106	74%
	SALAMA ASSURANCES ALGERIE	227	2%	286	2%	59	26%
	TRUST ALGERIA	173	2%	261	2%	88	51%
	ALLIANCE ASSURANCES	367	3%	355	3%	-12	-3%
	CIAR	248	2%	385	3%	137	55%
	2A	245	2%	237	2%	-8	-3%
	AXA Assurances Algérie Dommage	-669	-6%	-604	-5%	65	-10%
	MAATEC	43	0%	74	1%	31	73%
	CNMA	122	1%	477	4%	355	291%
Assurances de personnes	MACIR VIE	42	0%	66	1%	24	57%
	TALA	185	2%	217	2%	32	17%
	SAPS	165	2%	186	2%	21	13%
	Caarama assurance	72	1%	77	1%	5	7%
	CARDIF EL-DJAZAIR	95	1%	130	1%	35	37%
	AXA Assurances Algérie Vie	-94	-1%	5	0%	99	-105%
	Le Mutualiste	3	0%	133	1%	130	-
	Total (Ass.directe)	8 168	76%	9 081	77%	913	11%
	CCR	2 643	24%	2 782	23%	139	5%
	Total général	10 811	100%	11 863	100%	1 052	10%

Ratio de rentabilité des Fonds propres
(Résultats comptables / Fonds propres)

	Exercice 2013	Exercice 2014
SAA	11%	11%
CAAR	6%	5%
CAAT	11%	9%
CASH Assurances	5%	8%
GAM	16%	23%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	9%	11%
TRUST ALGERIA	7%	9%
ALLIANCE ASSURANCES	14%	13%
CIAR	5%	8%
2A	10%	10%
AXA Assurances Algérie Dommage	-84%	-350%
MAATEC	14%	6%
CNMA	3%	12%
MACIR VIE	4%	6%
TALA	14%	14%
SAPS	11%	11%
Caarama assurance	6%	6%
CARDIF EL- DJAIR	9%	11%
AXA Assurances Algérie Vie	-12%	1%
Le Mutualiste	0%	16%
TOTAL	8%	8%
CCR	12%	12%

Conclusion

En 2014, le marché des assurances a enregistré une croissance de 10% contre 14% en 2013, soit une diminution de cinq (04) points. Une régression qui s'explique par la contreperformance ayant touché la branche d'assurance automobile.

Cette branche revêt, pour les assurances, une importance particulière, en raison ;

- D'une part, du volume de primes que génère cette branche. Avec 60 milliards DA, cette branche représente 52% du marché ;
- Et d'autre part, du volume de plus en plus important de sinistres qui affecte ce type de couverture.

Ce deuxième aspect mérite une attention particulière de la part des compagnies d'assurance dommages qui sont tenues d'œuvrer, dans un cadre individuel ou collectif, à un règlement rapide des dossiers de sinistres et à une réduction du stock de dossiers en instance.

En effet, une amélioration des règlements de sinistres et partant, de la prestation de services aura un effet positif non seulement sur l'accroissement des souscriptions dans la branche d'assurance automobile mais sur l'ensemble des autres branches.

Consciente de la sensibilité de cette question et de son impact sur tout effort de développement des assurances en Algérie, l'autorité de contrôle a inscrit parmi ses priorités l'assainissement des dossiers de recours inter-compagnies, en matière d'assurance automobile.

Dans ce cadre et à la demande de l'autorité de contrôle, les sociétés d'assurances ont engagé, entre elles, un travail d'assainissement des anciens dossiers de sinistres en matière d'assurance automobile.

Entamé en 2012, ce travail a concerné, dans un premier temps, les dossiers antérieurs à 2010 et a donné lieu à des opérations de liquidation organisées entre les différentes compagnies.

Ce travail a été poursuivi en 2015, pour les dossiers relevant des exercices 2010, 2011 et 2012. Toutefois, le recours à des opérations de liquidation a montré ses

limites en raison du temps qu'elles nécessitent et de la mobilisation importante des équipes dédiées spécialement aux opérations de liquidation.

Pour accélérer ces opérations, neuf compagnies d'assurances du marché ont signé une convention portant sur « l'assainissement des recours au coût moyen ».

La convention, validée par la commission de supervision des assurances, a pour objet d'assainir les dossiers sinistres matériels automobile au titre des recours entre les sociétés d'assurance, selon une méthode forfaitaire basée sur le coût moyen d'un sinistre automobile et ce, pour les exercices 2010, 2011 et 2012. Elle s'applique aux dossiers dont la valeur est supérieure à 10 001 DA et inférieure à 300 000 DA.

Les dossiers dont le montant dépasse les 300 000 DA, seront traités au cas par cas. Par contre, les dossiers dont le montant est inférieur à 10 000 DA, ne feront pas l'objet de recours et restent à la charge exclusive de la société d'assurance de l'assuré.

Un délai de 10 mois (de septembre 2015 à juillet 2016) est fixé pour assainir les dossiers relevant des exercices 2010, 2011 et 2012.

Pour les autres exercices, les différentes compagnies ont adopté, sur une base conventionnelle, des procédures de règlement des sinistres automobiles matériels au titre des recours entre elles. Cette convention détermine, notamment les délais à observer dans l'échange de documents relatifs aux recours dans le but d'indemniser le plus rapidement possible, les assurés et d'éviter l'accroissement constant des stocks de dossiers sinistres.

Il est attendu de ces opérations, menées sous l'égide de l'UAR et le suivi de l'autorité de contrôle des assurances, une nette amélioration de la gestion des sinistres automobile avec pour objectif de contribuer à une amélioration de la perception, par les assurés, de l'activité des assurances.

Ainsi, l'assainissement des stocks de sinistres, l'amélioration de la prestation de services et l'introduction de certains réajustements réglementaires sont autant d'axes qui permettent d'escompter de meilleures perspectives de développement du secteur des assurances en Algérie.